

La santé et la sécurité au travail en Ontario (avril 2021 à mars 2022)

Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences sur les activités du système de santé et de sécurité de l'Ontario.

Message de la direction du système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences s'engage à soutenir les initiatives de prévention en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Notre objectif est de contribuer au maintien d'une main-d'œuvre forte et productive.

La stratégie quinquennale de l'Ontario en matière de santé et de sécurité au travail, intitulée **La prévention, ça marche** (<https://www.ontario.ca/fr/document/la-prevention-ca-marche>), a été publiée en juillet 2021. **La prévention, ça marche** expose la vision du directeur général de la prévention à l'égard du système de santé et de sécurité au travail. Sous sa houlette, la stratégie sera déployée pour ménager en Ontario des lieux de travail exempts d'accidents, de maladies et de décès professionnels. Pour y arriver, les efforts conjoints de nombreuses personnes sont nécessaires. Nos partenaires sont déterminés à obtenir les meilleurs résultats possibles dans des domaines tels que la conformité, la sensibilisation, la recherche et la formation.

L'année écoulée a été marquée par des défis ambitieux. Nous avons entrepris des dizaines d'initiatives et franchi des étapes importantes. Comme toujours, nous avons concentré nos efforts sur les travailleurs les plus vulnérables. Nous avons continué à donner la priorité aux secteurs qui connaissent des taux plus élevés de blessures et d'accidents mortels.

Faits saillants

- Nous avons révisé les normes de formation afin de garantir la qualité de la formation des travailleurs.
- Nous avons modifié la réglementation et adopté de nouvelles exigences pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Nous avons également développé de nouveaux outils pour aider les employeurs à se conformer à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST).

- Nous avons amélioré le soutien aux petites entreprises en développant le site Outil du plan de sécurité au travail (<https://www.workplacesafetyplanbuilder.labour.gov.on.ca/#/fr>) .
- Nous avons mis en œuvre des initiatives de retour à l'emploi pour la reprise des activités après la crise de la COVID-19.

La nature du travail et des environnements de travail évolue de l'Ontario. Nous devons continuer à nous concentrer sur les secteurs où les accidents du travail, les maladies professionnelles et les décès sont élevés, mais nous devons également nous adapter aux nouveaux risques.

Nous avons tiré de nombreux enseignements de la pandémie de COVID-19. Nous appliquons ces leçons pour mieux protéger les travailleurs et favoriser une culture de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail dans toute la province. Nous voulons nous assurer de ménager des lieux de travail où la population de l'Ontario est protégée et se sent protégée contre la COVID-19. Nous avons à cœur que toutes les entreprises de l'Ontario soient en mesure de maintenir leurs activités tout en étant sûres.

Les progrès que nous avons réalisés n'auraient pas été possibles sans la collaboration de l'ensemble du système de santé et de sécurité au travail et son engagement à l'égard de ses objectifs. Nous tenons à remercier et à féliciter tous les intervenants du système de santé et de sécurité au travail et nos autres partenaires. Leurs efforts sont essentiels pour favoriser des lieux de travail sains et sûrs en Ontario.

Dr Joel Moody, directeur général de la prévention/sous-ministre adjoint, Bureau de la prévention

Sandra Lawson, sous-ministre adjointe, Division de l'équité, de la santé et de la sécurité en milieu de travail

David Beaulieu, sous-ministre adjoint, Division des politiques stratégiques

Message du Conseil de prévention

Au nom du Conseil, nous souhaitons féliciter le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le « ministère ») et les membres du système de santé et de sécurité au travail (SST) pour une nouvelle année couronnée de succès. Ils ont pris ensemble de nouvelles mesures importantes pour protéger et améliorer la santé et la sécurité des travailleurs et des employeurs de l'Ontario. C'est un privilège pour nous de pouvoir contribuer à ces efforts.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à faire de la santé et de la sécurité une priorité absolue en éclairant de nos conseils le ministre et le directeur général de la prévention. Par exemple, nous avons offert notre avis sur les aspects à traiter de manière prioritaire, notamment la formation en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Nous avons également formulé des recommandations au ministre afin d'améliorer un certain nombre d'initiatives, dont l'accès aux trousseaux de naloxone sur les lieux de travail.

Pour renforcer la conformité en matière de santé et de sécurité au travail, nous avons publié divers communiqués à l'attention des intervenants et des partenaires du secteur sur les sujets suivants :

- directives relatives aux mesures de prévention de la COVID-19
- vaccination contre la COVID-19
- commémoration du Jour de deuil
- reconnaissance de l'enquête du coroner dans l'affaire Metron
- reconnaissance du travail des équipes de sauvetage minier de l'Ontario dans le cadre du sauvetage à la mine Totten

Ces communiqués ont aidé à sensibiliser et à promouvoir la SST dans la province.

Le Conseil s'engage à travailler avec le ministère pour continuer à améliorer le système de SST. Nous nous concentrons sur la formation, la prévention des maladies professionnelles, la santé mentale au travail et le soutien aux petites entreprises.

Nous avons également examiné et approuvé la stratégie du ministère **La prévention, ça marche** et ses objectifs. Nous nous engageons à soutenir sa mise en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Le Conseil de prévention a pour mission de faire de l'Ontario l'un des territoires les plus sains et les plus sûrs du Canada. Nous sommes impatients de travailler avec le ministère et les partenaires du système de SST pour créer des milieux de travail plus sûrs et plus sains pour tous les travailleurs et employeurs de l'Ontario.

Membres du Conseil de prévention, 2021-2022 :

Blair Allin

Représentant national en santé et sécurité, Fraternité internationale des chaudronniers

Brian Arnold

Chef des pompiers, Service d'incendie de Cambridge

Patrick Bourgeois (vice-président)

Directeur de la construction, Peter Kiewit Sons ULC

John Bourke

Directeur commercial/secrétaire financier, Fraternité internationale des ouvriers en électricité

Stephen Chaplin

Vice-président de la santé, de la sécurité et de l'environnement, EllisDon

Rodney Cook

Vice-président des services de santé et sécurité au travail, WSIB

Cora DeMarco

Gestionnaire, Technica Mining

Colin de Raaf

Directeur de la formation, CLAC

Daniel Fleming

Gestionnaire, Formation et développement pour la RGT, NORCAT

Dr Isra Levy

Vice-président des affaires médicales et de l'innovation, Société canadienne du sang

Lee-Anne Lyon-Bartley

Vice-présidente directrice, SSEQ, groupe Dexterra

Bill Mader

Spécialiste de l'isolation thermique, section locale 95

Erin Oliver (présidente)

Vice-présidente de la santé, de la sécurité et de la durabilité, Modern Niagara Group Inc.

Patricia Pereira Janicas

Directrice, Santé et sécurité, Kenaidan Contracting Ltd

Dustin Philp

Président d'usine, Toromont (unité de Concord), section locale 112 d'Unifor

Sandro Pinto

Directeur exécutif, section locale 183 de l'UIJAN

Peter Rowe

Administrateur, président du comité de réglementation, Ontario Petroleum Institute

James St. John

Directeur commercial/secrétaire financier, Central Ontario Building Trades

Roger Tickner

Président, Tickner and Associates Inc.

Introduction à la stratégie La prévention, ça marche

Le système de santé et de sécurité au travail (<https://www.ontario.ca/fr/page/le-systeme-de-sante-et-de-securite-au-travail-de-lontario>) (SST) a franchi de nombreuses étapes importantes en 2021-2022. Le présent rapport souligne les efforts déployés pour limiter les blessures, les maladies et les décès au travail dans l'ensemble de l'Ontario. Il convient de souligner que les collaborations établies pour atteindre nos objectifs sont toutes aussi importantes que nos réalisations.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le « ministère ») s'engage à assurer la santé et la sécurité de tous les travailleuses et travailleurs de l'Ontario. Nous voulons faire en sorte que chaque personne puisse rentrer à la maison après sa journée de travail. Tout au long de l'exercice 2021-2022, le ministère a collaboré avec l'ensemble du système de SST (<https://www.ontario.ca/fr/page/le-systeme-de-sante-et-de-securite-au-travail-de-lontario>) pour mettre en œuvre des mesures efficaces et significatives. Nos grandes priorités sont la sensibilisation, la formation, le soutien à la conformité et l'application de la loi.

En juillet 2021, l'Ontario a publié sa deuxième stratégie en matière de santé et de sécurité au travail (SST), intitulée **La prévention, ça marche** (<https://www.ontario.ca/fr/document/la-prevention-ca-marche>). Il s'agit d'une stratégie quinquennale qui expose la vision pour le système de santé et de sécurité au travail en Ontario. La stratégie vise à traiter les domaines prioritaires et à haut risque en recourant à une approche fondée sur des données probantes et axée sur les résultats.

À l'automne 2021, le ministère mettait en place une série de comités directeurs relevant du directeur général de la prévention (DGP). Ces comités ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre des objectifs de la stratégie et dans les deux domaines clés des systèmes, regroupés en quatre objectifs.

Objectifs de La prévention, ça marche

Objectif 1 : Obtenir et utiliser les meilleures données probantes disponibles pour cibler les initiatives, mesurer le rendement et renforcer la surveillance du système.

Objectif 2 : Améliorer les connaissances en matière SST et les pratiques connexes.

Objectif 3 : Aider les milieux de travail à assumer leurs rôles et responsabilités en matière de SST et à atteindre l'excellence.

Objectif 4 : Réduire les obstacles en matière de santé et sécurité pour les petites entreprises.

Secteurs d'intervention privilégiés : Travailler avec les partenaires SST pour réduire les maladies professionnelles, la violence et le harcèlement en milieu de travail et y améliorer la santé mentale.

Reconnaissance des associations de santé et de sécurité de l'Ontario

Le présent rapport regroupe les travaux des six associations de santé et de sécurité (ASS) de l'Ontario. Chacune des ASS est une société indépendante sans but lucratif, dirigée par un conseil d'administration. Elles proposent des programmes de prévention de première ligne aux employeurs et aux travailleurs, aux comités mixtes de santé et de sécurité, aux médecins patriciens et aux syndicats. Les services des ASS sont les suivants :

- offrir les programmes de formation
- créer des outils pratiques pour les milieux de travail
- fournir des services de consultation et des services cliniques
- soutenir les programmes spécifiques à l'industrie

ASS sectorielles :

- L'Infrastructure Health and Safety Association (<https://www.ihsa.ca/Homepage.aspx>) (IHSA) est au service des secteurs de la construction, de l'électricité, des services publics, des granulats, du gaz naturel, du béton prêt à l'emploi et du transport.
- L'Association de santé et sécurité pour les services publics (<https://www.pshsa.ca/resources/services-en-français>) (ASSSP) travaille auprès des employeurs du secteur public et du secteur parapublic de l'Ontario.
- Workplace Safety and Prevention Services (<https://www.wsps.ca/>) (WSPS) est au service des secteurs de la fabrication, de l'agriculture et des services.
- Sécurité au travail du Nord (<https://www.workplacesafetynorth.ca/industries/services-en-français>) (STN) est au service des industries minières et forestières, ainsi que des entreprises du nord de l'Ontario.

ASS au service des personnes dans tous les secteurs :

- Le Centre de santé des travailleurs(ses) de l'Ontario Inc. (<https://www.ohcow.on.ca/>) (OHCOW, Occupational Health Clinics for Ontario Workers) fournit des renseignements sur les maladies professionnelles et des services cliniques, y compris des services de diagnostic médical.

- Le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de l'Ontario (<https://www.whsc.on.ca/Home>) (WHSC, Workers Health and Safety Centre) est le centre de formation désigné de l'Ontario en matière de santé et de sécurité. Il propose des formations aux travailleurs, aux superviseurs, aux délégués en matière de santé et de sécurité, aux comités mixtes de santé et de sécurité et aux employeurs.

Notre année en chiffres

La main-d'œuvre en Ontario

Au 31 mars 2022, l'Ontario comptait environ 7,4 millions de travailleurs. Environ 6,7 millions de ces personnes travaillaient dans des milieux relevant de la compétence provinciale et assujettis à ses lois (<https://www.ontario.ca/fr/page/loi-sur-la-sante-et-la-securite-au-travail-lsst>) en matière de santé et sécurité.

Décès traumatiques

En 2021, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) reconnaissait un total de 341 demandes pour décès sur le lieu de travail (voir les statistiques sur la santé et la sécurité

(https://safetycheck.onlineservices.wsib.on.ca/safetycheck/explore/provincial/SH_12/fatality?lang=fr)).^{[1][2]} Les valeurs présentées ci-dessous correspondent aux données au 30 septembre 2022.

En 2021, les secteurs où l'on dénombre le plus de décès traumatiques sont les suivants :

- Construction (35 %)^[3]
- Transport et entreposage (19 %)^[4]
- Fabrication (13 %)^[5]

En ce qui concerne les décès causés par des maladies professionnelles, les secteurs ayant enregistré le plus grand nombre d'incidents sont les suivants :

- Fabrication (34 %)
- Organisations de l'annexe 2 (16 %)
- Transport et entreposage (10 %)
- Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (10 %)^[6]

Nombre total de décès par type et année de décès

Type de décès	2018	2019	2020	2021
Traumatique	82	67	71	84
Maladie professionnelle	207	181	189	167

Blessures graves

Les blessures graves (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900834>) qui surviennent sur le lieu de travail doivent être signalées directement au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. En 2021, 2 387 blessures graves ont été signalés au ministère, dont 1 596 dans le secteur industriel, 407 dans la construction, 319 dans les soins de santé et 65 dans le secteur minier.

Nombre total de blessures graves signalées au ministère

2018	2019	2020	2021
2,115	2,398	2,029	2,387

Demandes d'indemnisations autorisées

En 2021, les employeurs mentionnés à l'annexe 1 (<https://www.wsib.ca/fr/manuel-politiques-operationnelles/annexes-1-et-2>) du Règl. de l'Ont. 175/98 (employeurs couverts par la responsabilité collective) accumulaient 59 067 demandes d'indemnisation autorisées avec absence résultant de blessure et 88 685 demandes d'indemnisation autorisées sans absence résultant de blessure. En 2021, les employeurs mentionnés à l'annexe 2 (entreprises autoassurées) déclaraient 15 040 demandes d'indemnisations autorisées avec absence résultant de blessure et 9 493 demandes d'indemnisations autorisées sans absence résultant de blessure.

Demandes des employeurs mentionnés à l'annexe 1

Type de demande/Taux de demandes	2018	2019	2020	2021
Total des demandes d'indemnisation autorisées avec absence résultant de blessure	50 123	49 874	48 637	59 0 67 [7]
Taux de demandes d'indemnisation autorisées avec absence résultant de blessure (pour 100 travailleurs)	1,0 3	1,0	1,0 9	1,24
Total des demandes d'indemnisation autorisées sans absence résultant de blessure	116 39 0	118 60 6	83 761	88 6 85 [8]
Taux de demandes d'indemnisation autorisées sans absence résultant de blessure (pour 100 travailleurs)	2,4 0	2,3 7	1,8 3	1,86

Demands des employeurs mentionnés à l'annexe 2

Type de demande/Taux de demandes	2018	2019	2020	2021
Total des demandes d'indemnisation autorisées avec absence résultant de blessure	16 987	17 050	12 151	15 040
Taux de demandes d'indemnisation autorisées avec absence résultant de blessure (pour 100 travailleurs)	2,2 6	2,2 6	1,5 7	1,8 9

Type de demande/Taux de demandes	2018	2019	2020	2021
Total des demandes d'indemnisation autorisées sans absence résultant de blessure	15 504	15 585	9 569	9 493
Taux de demandes d'indemnisation autorisées sans absence résultant de blessure (pour 100 travailleurs)	2,06	2,06	1,23	1,19

Activité de formation

Travail en hauteur

Au 31 mars 2022, les organismes de formation agréés par la direction de la prévention avaient formé plus de 1 200 000 travailleurs. Au cours de l'exercice 2021-2022, plus de 185 000 travailleurs ont suivi la formation pour le **travail en hauteur** ou une formation de mise à jour.

Le ministère a soutenu les personnes devant recevoir la formation pour le **travail en hauteur** en contexte pandémique en accordant un délai supplémentaire à celles qui devaient suivre en personne la formation de mise à jour sur le travail en hauteur. Ces personnes ont été informées de la prolongation accordée entre janvier et juin 2021. Cette mesure concernait plus de 130 000 apprenants dont la formation devait expirer entre le 28 février et le 31 août 2020. Ce délai accordé faisait également partie de la réponse du ministère à la COVID-19 et a permis de limiter les contacts entre les personnes durant cette période.

Programmes de formation des comités mixtes de santé et sécurité

La participation aux programmes de formation et de formation à l'agrément a augmenté par rapport à l'exercice précédent. Dans le graphique ci-dessous, on remarque un retour à des taux comparables à ceux de l'exercice 2019-2020, avant la pandémie de COVID-19.

Statut de la formation et de la formation d'agrément au 31 mars 2022	Total
Partie 1 complétée	18 00 0
Partie 2 complétée	14 00 0
Agrément obtenu	79 00 0
Mise à jour complétée	5 500

Entre janvier et avril 2022, la Division de la prévention du ministère a reçu plus de 3 600 demandes de renseignements téléphoniques de la part du public. Plus de 70 % des appels concernaient la formation pour le **travail en hauteur**, tandis que 25 % concernaient les **programmes de formation des comités mixtes de santé et sécurité**. Environ 3 % des appels restants concernaient la **formation pour la sensibilisation à la santé et à la sécurité** pour les travailleurs et les superviseurs.

Formation dispensée par les associations de santé et de sécurité

Pendant la période d'urgence en lien avec la COVID-19, les partenaires du gouvernement de l'Ontario dans le domaine de la santé et de la sécurité se sont également mobilisés pour assurer la formation des travailleurs essentiels dans leurs domaines d'activités. D'avril 2021 à mars 2022, les associations de santé et de sécurité (ASS) ont dispensé 1 040 881 heures de formation à des participants sur divers sujets liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Il s'agit notamment de formations sectorielles dans les domaines de l'exploitation minière, de la foresterie, de la construction, des transports, de l'électricité, de l'agriculture, de la fabrication, de l'éducation et des soins de santé. Voici quelques exemples de sujets de formation :

- Levage et gréement
- Sécurité de base
- Sécurité en électricité haute tension

- Fonctionnement et entretien de scie à chaîne
- Compétences obligatoires en foresterie
- Sensibilisation intersectorielle et formation obligatoire
- Ergonomie
- Travail dans les espaces confinés

Ces données indiquent une nette augmentation par rapport au total de 767 641 heures de formation dispensée au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la fois à la disponibilité accrue des offres de formation virtuelle pour répondre aux mesures d'urgence associées à la COVID-19 et à la réouverture des entreprises de l'Ontario en 2021-2022.

Activités de conformité en matière de santé et de sécurité en 2021-2022

Les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (SST) ont poursuivi leur travail acharné au cours de l'année écoulée pour promouvoir des milieux de travail sains, sûrs et conformes.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de visites sur le terrain effectuées par les inspecteurs du ministère au cours de l'exercice 2021-2022 et les ordres qu'ils ont donnés. Tandis que la pandémie de COVID-19 se poursuivait mois après mois, le ministère s'est concentré de manière proactive à la fois sur les mesures éducatives et d'application de la loi dans un grand nombre de secteurs.

Nombre de visites liées à la COVID-19	Ordres donnés	Nombre de visites non liées à la COVID-19	Ordres donnés
90 000	118 000	76 022 dans 37 205 lieux de travail	95 847 — y compris 6 858 ordres d'interruption des travaux

Les visites sur le terrain effectuées par les inspecteurs du ministère comprennent à la fois des inspections proactives et réactives et constituent une partie essentielle du travail des inspecteurs. Les **inspections proactives** sont des visites non annoncées sur le terrain visant à sensibiliser aux dangers. Elles ont pour but d'améliorer la sécurité et de prévenir les blessures ou les décès. En 2021-2022, 47,5 % (36 073) des visites sur le terrain étaient des visites

proactives. Cette valeur est comparable à celle de l'exercice précédent. Au cours des visites proactives, les inspecteurs ont donné 62 419 ordres, ce qui implique 65 % de l'ensemble des ordres donnés. Les **inspections réactives** sont des visites sur le terrain effectuées pour enquêter à la suite d'un décès, d'une blessure critique, d'un refus de travailler, d'une plainte, d'une maladie professionnelle ou de tout autre événement lié à la SST. En 2021-2022, il y a eu 39 949 visites réactives sur le terrain, au cours desquelles les inspecteurs ont donné 33 428 ordres.

Pour plus de renseignements sur les données SST de 2021-2022, veuillez consulter les jeux de données suivants sur le site du Catalogue de données de l'Ontario :

- Rapport en matière de santé et de la sécurité au travail - nombre de décès et de blessures critiques parmi les travailleurs (<https://data.ontario.ca/fr/dataset/occupational-health-and-safety-worker-fatality-and-critical-injury-counts-report>)
- Rapport sur les inspections en matière de santé et sécurité au travail (<https://data.ontario.ca/fr/dataset/occupational-health-and-safety-inspections-report>)
- Rapport sur les ordres rendus en matière de santé et sécurité au travail (<https://data.ontario.ca/fr/dataset/occupational-health-and-safety-orders-report>)
- Rapport sur des incidents relevant de la santé et de la sécurité au travail (<https://data.ontario.ca/fr/dataset/occupational-health-and-safety-events-report>)
- Jeux de données sur la COVID-19 (https://data.ontario.ca/fr/dataset?q=COVID-19&keywords_en=COVID-19&sort=score+desc%2C+metadata_modified+desc)

Utilisation des données probantes pour orienter les initiatives en matière de santé et de sécurité au travail

L'objectif 1 de **La prévention, ça marche** est axé sur la capacité à démontrer les contributions mesurables pour prévenir les maladies professionnelles et les blessures et décès au travail. Nous utilisons les données probantes disponibles pour cibler les initiatives, mesurer le rendement et renforcer le contrôle du système de santé et de sécurité au travail.

Mise en œuvre du programme **La prévention, ça marche** par le biais de la gouvernance du système

Le modèle de gouvernance du programme **La prévention, ça marche** est fondé sur « l'impact collectif ». Cette approche rassemble des personnes issues de divers organismes et secteurs

afin de résoudre les problèmes de manière structurée, organisée et collaborative.^[1] Dans cette optique, le ministère a mis en place une série de comités directeurs composés de membres issus de l'ensemble du système de SST. Ces comités ont reçu les tâches suivantes :

- analyser les données disponibles les plus récentes
- déterminer les besoins les plus urgents en matière de santé et de sécurité au travail en Ontario
- planifier de nouvelles interventions sectorielles à long terme

En 2021–2022, le comité directeur sur les données et ses partenaires de recherche se sont concertés pour fournir des conseils à l'égard des changements à entreprendre en matière de recherche sur la SST et pour intégrer les meilleures données disponibles dans l'élaboration de trois nouveaux programmes de prévention :

- Étude sur les petites entreprises (<https://www.wsib.ca/fr/node/71031>) (en anglais) - Comité directeur des petites entreprises
- Outil de contrôle de la silice - Comité directeur de la prévention des maladies professionnelles
- Aborder les facteurs de risque associés aux méfaits des opioïdes en milieu de travail - Comité directeur sur la santé mentale, la violence et le harcèlement au travail

Le ministère continuera à mesurer l'efficacité des mesures entreprises au sein du système de SST et rendra compte de la mise en œuvre de ces programmes en 2022–2023.

Évaluer les risques, identifier les causes souches et cibler les dangers spécifiques au secteur

Outre les initiatives décrites ci-dessus, les partenaires en SST ont participé à un large éventail d'activités en 2021–2022. En collaboration avec le ministère, ils ont dirigé des évaluations des risques, mené des recherches ciblées et colligé des données dans les secteurs prioritaires. Les secteurs concernés sont la foresterie, l'exploitation minière, la construction, les transports et l'industrie manufacturière (avec une attention particulière à l'égard des jeunes travailleurs).

Sécurité au travail du Nord - Faits saillants

Ateliers d'évaluation des risques et d'analyse des causes souches

Sécurité au travail du Nord (STN) a organisé les ateliers en 2021 et 2022 :

- Évaluation des risques dans l'industrie du papier et du carton ondulé

(<https://www.workplacesafetynorth.ca/industries/forestry>)

- Analyse des causes souches dans le secteur des pâtes et papiers
(<https://www.workplacesafetynorth.ca/industries/paper-printing-and-converting>)
- Véhicule électrique à batterie (secteur minier) Évaluation des risques et analyse des causes souches (<https://www.workplacesafetynorth.ca/industries/mining>)

Après avoir achevé le processus d'évaluation des risques et d'analyse des causes souches, l'équipe des services éducatifs et des spécialistes de la santé et de la sécurité de STN, en collaboration avec les comités consultatifs internes du STN, ont analysé les résultats des participants aux ateliers. Ils ont ensuite identifié les possibilités de fournir un programme de formation et des ressources en matière de santé et de sécurité au travail supplémentaire afin d'aider les industries à aborder les domaines de préoccupation.

Conduite sécuritaire sur les routes forestières

(<https://www.workplacesafetynorth.ca/training/course/safe-driving-forest-roads>)

En 2021-2022, STN a formé un comité consultatif sur le programme de formation composé de représentants de l'industrie forestière afin d'aider à développer un programme de formation pour une utilisation sécuritaire des véhicules. Ce programme est conçu pour traiter les risques les plus élevés identifiés dans le cadre de l'évaluation des risques du secteur de l'exploitation forestière et pour s'attaquer aux causes souches des risques associés à la conduite sur les routes forestières. Le risque de « distraction au volant » a été identifié comme l'un des plus importants par les travailleurs et les gestionnaires, que les routes forestières soient empruntées pour le travail ou les loisirs.

Pour prévenir de la distraction au volant et sensibiliser à ce danger, STN a organisé 145 séances de formation et 5 événements éducatifs, virtuels et en personne. STN s'est associé à l'institut de recherche Enhancing the Prevention of Injury & Disability at Work de l'Université Lakehead pour mesurer les résultats et l'impact des formations dispensées. Cette étude est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

Workplace Safety and Prevention Services - Faits saillants

Programme d'évaluation des risques associés à la culture en serre

(<https://www.wsps.ca/important-updates/safety-solutions-for-greenhouse-growers>)

Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) a lancé une méthodologie prédictive, fondée sur des données probantes et testée sur le terrain pour évaluer la santé et la sécurité, et la législation encadrant le travail en serre (<https://shop.wsps.ca/collections/safety-health-and-the->

law-for-greenhouses) . L'objectif était de faire en sorte que les exploitants de serres adoptent des pratiques de travail sûres identifiées par les intervenants du secteur.

Entre 2021 et 2022, deux enquêtes ont été menées auprès des participants. Les résultats ont montré que :

- les participants avaient un niveau élevé de connaissances avant de suivre la formation (84 %), mais qu'ils ont considérablement accru leurs connaissances après l'avoir suivie (98 %)
- les participants ont amélioré leurs connaissances sur le système de responsabilité interne, l'importance de signaler les accidents évités de justesse et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*
- au total, 91 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles se sentaient capables d'appliquer ce qu'elles avaient appris à un degré élevé ou très élevé et étaient motivées de le faire
- plus de 70 % des entreprises ont fait état d'une amélioration de leur rendement et de leur programme de santé et de sécurité au travail après avoir mis à jour leurs politiques et procédures en matière de santé et de sécurité au travail

Jeunes travailleuses et travailleurs - Comté de Windsor-Essex

Le 1^{er} avril 2022, ce programme piloté par la Direction de la prévention concluait sa dernière année. L'objectif de ce projet était de déterminer les causes souches des accidents de travail avec arrêt résultant d'une blessure. Les blessures sont fréquentes chez les jeunes travailleurs de l'industrie manufacturière.

Ce projet a permis au comté d'aider les employeurs du secteur manufacturier de la région à faire face aux risques et dangers qui touchent davantage les jeunes travailleurs. Les solutions proposées sont les suivantes :

- présenter une ressource sur le site Web du comté, la boîte à outils (<https://www.wsps.ca/resource-hub/guides/wsps-workplace-violence-and-harassment-toolbox>) (en anglais)
- préparer quatre séances de formation d'une demi-journée en septembre 2021 pour les jeunes travailleurs et les superviseurs

Association de santé et sécurité pour les services publics - Faits saillants

Évaluation des risques et analyse des causes souches dans le secteur paramédical (<https://www.pshsa.ca/research/paramedic-risk-assessment-root-cause-analysis>)

L'objectif de ce projet mené par le secteur était de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Le projet se divisait en trois volets :

- identifier les risques en matière de SST auxquels le personnel paramédical et les agents de communication des services d'urgences sont le plus exposés
- comprendre les risques associés et leurs causes souches
- développer des solutions pour atténuer, contrôler ou éliminer ces risques

L'évaluation des risques a permis d'identifier 105 dangers auxquels le personnel paramédical est confronté au travail. En tête de liste figuraient les risques psychosociaux susceptibles de causer le développement d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Le sous-comité pour les Services médicaux d'urgence de la section 21 de l'Ontario a examiné les préjudices associés TSPT et a identifié 36 facteurs de causalité associés aux dommages psychologiques subis par le personnel paramédical et les agents de communication des services d'urgences.

L'ASSSP a cherché à obtenir de nombreux points de vue au cours du projet, notamment auprès des représentants des travailleurs et des employeurs des Premières Nations, des services paramédicaux ruraux, urbains et éloignés, des intervenants en services de soutien aux pairs du secteur, de cliniciens, du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, ainsi que de représentants du milieu universitaire.

L'analyse des causes souches a permis d'identifier 150 solutions ou mesures de contrôles potentielles. Ces mesures visent à :

- mettre à jour le matériel de formation et d'animation de séances sur des sujets tels que la violence au travail, la santé et la sécurité psychologiques, la fatigue, la gestion des événements traumatiques, la stigmatisation, l'autogestion et la résilience
- fournir au personnel paramédical un soutien en matière de santé mentale adapté qui tienne compte des traumatismes
- renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement, les programmes de base des hôpitaux et les prestataires de services en matière de formation, de mentorat et de développement de programmes
- réserver des heures à la formation et à la formation continue, prévoir des pauses et périodes d'arrêt pour le repos et ressourcement
- souligner la nécessité d'une législation en matière de santé et de sécurité spécifique au personnel paramédical

- encourager l'autogestion en matière de santé en améliorant les installations (par exemple, salles de sport, salles de pause, espaces de repos) et en sensibilisant le public

Au total, 27 intervenants ont été identifiés pour contribuer à la mise en œuvre des solutions. Certaines des solutions ou mesures de contrôle recommandées sont simples et peuvent rapidement être mises en œuvre. D'autres impliquent des changements systémiques qui nécessitent le soutien et la coordination de plusieurs intervenants. Ce projet devrait orienter les travaux de l'ASSSP dans le secteur pour les années à venir.

Outil de résilience aux traumatismes liés au stress opérationnel (RTSO)

(<https://www.pshsa.ca/news/updated-assessing-the-risk-the-occupational-stress-injury-resiliency-tool>) (en anglais)

En 2020, l'ASSSP s'est associé au Conference Board du Canada (CBdC) pour développer l'outil de RTSO. En 2021-2022, l'ASSSP a utilisé cet outil pour identifier les façons d'améliorer l'évaluation des risques de traumatismes liés au stress opérationnel (TSO). Cela a conduit une deuxième itération de l'outil d'enquête. En décembre 2021, le rapport de recherche a été publié à nouveau sur le site web du CBdC (<https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=11366>) afin présenter les améliorations apportées à l'outil.

Pour mieux comprendre l'utilisation de l'outil au niveau organisationnel, l'ASSSP a lancé un certain nombre de projets pilotes avec des organismes ontariens sélectionnés. L'ASSSP continue de travailler en étroite collaboration avec ses clients et divers intervenants afin de déterminer comment l'outil peut être mis à profit au mieux pour soutenir les efforts de prévention des TSO.

Grâce à l'outil de RTSO, le programme de microapprentissage autonome **ResilientME** (<https://www.pshsa.ca/training/free-training/resilientme>) a été lancé en avril 2021. Grâce à son approche innovante par microapprentissage, ResilientME propose un contenu facile à assimiler, hautement interactif et accessible. Le programme gratuit a été consulté près de 1 000 fois depuis son lancement.

Infrastructure Health and Safety Association - Faits saillants

Ateliers dédiés aux solutions et aux mesures sectorielles

L'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA) a organisé des ateliers en 2021 avec des représentants impliqués dans des activités de couverture, de finition extérieure, de charpente et la menuiserie, de maçonnerie et briquetage, et avec des délégués du secteur de la construction des maisons. L'accent a été mis sur l'identification de solutions et de mesures de contrôle qui soutiendraient au mieux les métiers impliqués. Les ateliers sur les causes souches

ont conduit au développement d'une nouvelle ressource sur les 10 principaux facteurs de chute (<https://www.ihsa.ca/Topics-Hazards/Fall-Prevention-Working-at-Heights.aspx>) (en anglais). Ce document imprimé été envoyé à 99 264 entreprises de construction résidentielle. Parmi les autres ressources, citons des résumés infographiques, des messages sur les médias sociaux, des baladodiffusions et une campagne de sensibilisation aux risques de chutes (<https://www.ihsa.ca/Topics-Hazards/Fall-Awareness-Week.aspx>) (en anglais).

En juin 2021, un atelier sur les causes souches a également été organisé avec des représentants de l'industrie afin d'identifier les causes souches, les solutions et les mesures de contrôles à l'égard des collisions dans les services publics souterrains. L'IHSA a présenté ses conclusions à diverses occasions pour valider les résultats; la socialisation des résultats sera disponible en 2022.

Hypovigilance du conducteur

L'IHSA a continué à élaborer des solutions sur la base des résultats de l'atelier sur l'hypovigilance du conducteur, notamment en mettant à jour de la page Web (<https://www.ihsa.ca/Road-Safety-Solutions/Driver-fatigue-is-a-top-ranked-risk-in-Ontario.aspx>) sur l'hypovigilance. Elle a en outre lancé des mesures ciblées pour remédier à cinq faiblesses systémiques identifiées. Ces mesures sont les suivantes :

- accorder au métier de conducteur de camions le statut de métier spécialisé
- examiner et combler les lacunes critiques de la formation obligatoire au premier échelon de l'emploi
- rendre obligatoire le permis de conduire progressif pour tous les conducteurs de poids lourds
- renforcer la répression à l'encontre des transporteurs qui ne respectent pas les règles; et
- promouvoir la santé mentale et le bien-être

L'IHSA a également lancé une nouvelle campagne de sensibilisation (<https://www.ihsa.ca/Road-Safety-Solutions/Tool-Kit-Resources/19-Sharing-The-Road-Safely-With-Large-Trucks.aspx>) en 2021-2022 sur le partage de la route avec les poids lourds. Cette campagne inclut une page Web dédiée, la publication de nouveaux épisodes de baladodiffusion, de la publicité ciblée et une campagne sur les médias sociaux qui a atteint 962 vues en 2021-2022.

Sécurité dans les cours

En 2021, l'IHSA a concentré ses efforts sur la validation et la diffusion des résultats de l'atelier sur la sécurité dans les cours. Par exemple, l'IHSA a :

- organisé des séances de formation virtuelles, produit des résumés infographiques et publié des articles connexes
- lancé une page Web consacrée à la sécurité dans les cours et aux quais de chargement
- s'est attachée à remédier aux lacunes systémiques identifiées par le biais des mesures suivantes :
 - classer la conduite de camions dans la catégorie des métiers spécialisés et combler les lacunes en matière de formation
 - établir des protocoles de sécurité dans les cours et aux quais de chargement
 - renforcer la répression à l'encontre des transporteurs qui ne respectent pas les règles et promouvoir la santé
 - développer des mesures pour promouvoir le bien-être qui soit adapté au métier de conducteur et au personnel opérationnel et/ou d'assistance

De la recherche à l'action

Journée de la recherche 2021

Le ministère s'est associé à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) pour organiser une série de journées de recherche en ligne les 17 et 24 juin 2021. Les trois principaux objectifs de la journée de recherche étaient les suivants :

- améliorer l'accès aux résultats de la recherche
- mieux faire connaître les recherches financées par le ministère et la WSIB
- améliorer l'utilisation des données probantes dans la prise de décision dans l'ensemble du système de SST

La Journée de la recherche s'inscrit dans la stratégie du ministère en matière de recherche en SST et de modernisation du financement de la recherche qui a débuté en 2020-2021.

Six études techniques financées par le ministère ou la WSIB ont été présentées, suivies d'un débat de spécialistes et d'une période de questions-réponses. La série a attiré 475 participants issus de la communauté des chercheurs en SST, des partenaires du système de SST et du grand public. Une enquête post-évaluation a montré que 95 % des participants étaient satisfaits de l'événement et étaient d'avis que le format en ligne fonctionnait bien. Plus de 90 % des participants ont indiqué que l'initiative leur avait permis d'améliorer leurs connaissances de la recherche financée en SST.

Partenariat avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé : étude sur le retour sur investissement

Vers la fin de 2021 et le début de 2022, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a élaboré une étude (<https://www.iwh.on.ca/summaries/issue-briefing/estimating-financial-return-on-employers-investments-in-prevention-of-work-injuries-in-ontario>) (en anglais) en partenariat avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé (IRTS). Les deux principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :

- contribuer à promouvoir des pratiques exemplaires en matière de SST
- aider les entreprises à tirer profit des résultats de la recherche pour créer une analyse de rentabilité personnalisée en faveur de la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail

Les principales conclusions de l'étude ont montré que les retours financiers sont égaux, voire supérieurs, aux dépenses engagées en matière de SST. Les entreprises affichant de bonnes performances en matière de SST faisaient également état d'avantages financiers intangibles.

Industrie	Transports	Fabrication	Construction
Rendement moyen pour chaque dollar investi	2,14 \$	1,24 \$	1,34 \$

Les principaux résultats obtenus sont cohérents avec la recherche mondiale et constituent un argument solide en faveur d'une planification intégrée de la santé et de la sécurité au travail dans les entreprises.^[2]

Partenariat avec l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail

En décembre 2021, l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail a reçu une subvention fédérale pour lancer un projet d'excellence (https://www.nidmar.ca/news/full_story.asp?fid=290) en matière de retour au travail et de professionnalisation de la gestion des limitations fonctionnelles. Ce lancement s'inscrit dans le cadre d'une initiative lancée en 2008 en Colombie-Britannique (C.-B.). Cette initiative a permis d'améliorer les résultats en matière de retour à l'emploi. En outre, des pratiques exemplaires ont été intégrées dans des conventions collectives impliquant 150 000 travailleurs, quatre syndicats et plus de 260 organisations dans le secteur des soins de santé de la Colombie-Britannique.

En Ontario, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a établi un partenariat de trois ans avec l'Institut dans le cadre de cette initiative. Trois éléments de soutien aux programmes de retour au travail et de gestion des limitations fonctionnelles des clients de la WSIB sont prévus dans le cadre de l'initiative :

- assurer un accès gratuit aux séances de formation continue en matière de gestion des limitations fonctionnelles par l'intermédiaire de la Pacific Coast University
- fournir des évaluations gratuites de la gestion des limitations fonctionnelles sur le lieu de travail et du retour au travail, ainsi que des plans d'amélioration connexes
- offrir l'accès à des bourses d'études pour l'obtention d'un diplôme en gestion des limitations professionnelles (baccalauréat) par l'intermédiaire de la Pacific Coast University

En février 2022, la WSIB a entrepris des travaux avec l'Institut pour élaborer une stratégie et du matériel de promotion et de sensibilisation destinés aux entreprises de l'Ontario. La promotion des services de soutien gratuits pour la gestion des limitations fonctionnelles et le retour à l'emploi par le biais du programme Excellence en santé et sécurité a été lancée au printemps 2022.

Amélioration des connaissances et des pratiques en matière de santé et de sécurité au travail

L'objectif 2 de la stratégie **La prévention, ça marche** est axé sur l'amélioration de l'accès à la formation, à des ressources et à une information de qualité en matière de SST. À cet égard, il est attendu que les intervenants en milieu de travail renforcent leurs connaissances en matière de SST et améliorent leurs pratiques en matière de santé et de sécurité au travail.

Améliorer l'accès à l'information et aux ressources en matière de SST

Expérience client - Rendement de formation et de services consultatifs

Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) a utilisé sa plateforme d'enquête Qualtrics pour mesurer la portée de services de formation et de services consultatifs. Entre 2021 et 2022, plus de 2 800 répondants ont participé à l'enquête sur les services de formation et 240 répondants, sur les services consultatifs. Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- près de 75 % des personnes interrogées ont déclaré que la participation à une formation avait contribué à accroître leurs connaissances en matière de SST

- les répondants qui ont engagé des services consultatifs soulignaient que près de 70 % des travailleurs et des superviseurs disposent de plus de connaissances sur la manière de travailler en toute sécurité
- environ 65 % des personnes interrogées sont plus sensibilisées aux risques associés à leur milieu de travail et ont une connaissance accrue des moyens de les prévenir

Pour une formation SST pratique et abordable

Formation obligatoire à l'agrément des membres comités mixtes de santé et de sécurité au travail (CMSST)

En juin 2021, le directeur de la prévention a modifié le programme de formation obligatoire à l'agrément des membres des CMSST et les normes applicables aux fournisseurs de services de formation agréés afin d'y inclure des exigences en matière d'apprentissage à distance. Ces exigences étaient auparavant fixées par une norme distincte sur l'enseignement à distance. À l'automne 2021, le ministère a lancé un examen quinquennal pour s'assurer que la formation reste pertinente et efficace. L'examen quinquennal prévoit plusieurs périodes de mobilisations pour solliciter l'avis des intervenants et du public. L'achèvement de ce projet est prévu pour le printemps 2023.

Offrir des formations sectorielles en matière de santé et de sécurité au travail

Partenariat entre Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) et Compétences Ontario

Workplace Safety and Prevention Services">WSPS a établi un partenariat avec Compétences Ontario (<https://www.skillsontario.com/semaine-de-relache?na=326>) dans le cadre de ses camps de jour de l'été 2021 et de la semaine de relâche de 2022. Les camps de jour ont été conçus pour inciter les jeunes à s'intéresser aux métiers spécialisés, à la technologie et à d'autres domaines. Environ 150 élèves ont participé au programme du camp de jour d'été, qui comprenait un atelier d'une journée sur la santé et la sécurité au travail. Une enquête réalisée après l'atelier a révélé que le taux de satisfaction moyen des participants au camp était de 86 %. Tous les participants ont eu une impression plus positive des métiers spécialisés et de la technologie après l'atelier.

Soutien aux poseurs de ligne de l'Infrastructure Health and Safety Association

L'IHSA a continué à soutenir les travailleurs autochtones dans l'ensemble de l'Ontario par le biais d'un programme (<https://www.oslp.ca/lcgs>) destiné aux poseurs de ligne offert aux

Premières Nations de Walpole Island et de Fort William, ainsi qu'à Thunder Bay, Sudbury, Tyendinaga et Ottawa. Le programme offre diverses formations qui permettent aux participants d'intégrer des équipes de construction des lignes et du secteur de la construction. À un moment où de nouveaux réseaux électriques et divers projets d'infrastructure sont en cours de développement dans tout le Canada, le besoin de travailleurs qualifiés et soucieux de la sécurité dans ces secteurs augmente. En 2021-2022, un total de 55 apprenants se sont inscrits au programme, ce qui leur a permis d'acquérir une expérience pratique ainsi que des connaissances théoriques dans des domaines tels que la sécurité dans les métiers de l'électricité, les espaces confinés, le travail en hauteur, etc.

Formation et certification en sauvetage minier en Ontario

Le programme ontarien de sauvetage minier relève de la LSST
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900854>) . Le programme vise à :

- former les agents de sauvetage minier
- proposer des services consultatifs aux exploitants de mine
- effectuer des audits de la capacité d'intervention souterraine
- veiller à ce que l'équipement de sauvetage minier de Sécurité au travail du Nord (STN) soit entretenu conformément aux normes recommandées
- agir en tant que conseiller en cas d'urgence dans une mine

En 2021-2022, STN a assuré 793 séances de formation de certification en sauvetage minier. Cela représente plus de 47 300 heures de formation pour les participants.

Conseil tribal de Nokiiwin

Le conseil tribal de Nokiiwin est constitué en société sans but lucratif. Son mandat est de fournir des services consultatifs culturellement appropriés et une offre en matière de formation pour favoriser la croissance et la prospérité de ses collectivités membres. Le ministère a accordé un financement de 357 652 \$ en 2021-2022 pour soutenir le programme de SST de Nokiiwin. Ce programme a aidé les collectivités membres à se conformer aux mesures prises à l'égard de la COVID-19 dans les milieux de travail. Nokiiwin a mis en place une stratégie de formation virtuelle comprenant des ateliers, des séances de formation et des conférences sur des sujets tels que la SST, la santé mentale et la violence latérale.

Parmi les autres faits saillants de la période 2021-2022, il convient de noter :

- une première participation du conseil tribal de Nokiiwin au programme Excellence en santé et sécurité (<https://www.wsib.ca/fr/santeetsecurite>) de la WSIB, avec l'objectif de

devenir un fournisseur pour les Premières Nations du territoire Robinson-Superior

- la mise en place l'application mobile de soutien par les pairs Wiji (https://wiji.firstresponsemh.com/peer_connect) (qui signifie « aider »). Elle permet aux membres d'identifier un cercle de soins et de faire appel à un soutien par les pairs, au besoin

Soutien des milieux de travail à l'égard de leur rôle et de leurs obligations en matière de santé et de sécurité au travail

L'objectif 3 de **La prévention, ça marche** vise à aider les milieux de travail à exercer leur rôle et leurs responsabilités énoncées dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o01>) . C'est en visant l'excellence en SST que nous serons en mesure de mettre en œuvre et de diriger des programmes qui renforcent la sécurité des travailleuses et des travailleurs de l'Ontario.

Élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer de nouveaux programmes de SST

En novembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation du financement du programme ontarien de sauvetage minier de 2,85 millions de dollars. Un financement total de 8,1 millions de dollars a été accordé pour le programme de formation de sauvetage dans les tunnels de Sécurité au travail du Nord et du centre de formation du Local 183 du LiUNA. Cet investissement vise à soutenir le secteur minier pour la formation des membres des équipes de sauvetage minier et de s'assurer que ces derniers sont compétents et physiquement capables de travailler dans les mines, c'est-à-dire :

- aptes à exercer les fonctions d'un agent de sauvetage minier
- aptes à se protéger et à protéger les autres pendant les opérations d'intervention d'urgence

Ontario Restaurant Hotel and Motel Association

L'Ontario Restaurant Hotel & Motel Association (ORHMA) est une association commerciale sans but lucratif. Elle se consacre à la promotion d'un environnement commercial positif pour l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration. Elle représente les intérêts de ses membres en plus de fournir d'autres services à valeur ajoutée. L'ORHMA compte plus de 4 000 membres

représentant plus de 11 000 établissements dans toute la province; elle forme la plus grande association du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Ontario.

Le ministère a accordé à l'ORHMA une subvention à court terme en vue de la réouverture des restaurants en juin 2021. L'ORHMA a collaboré avec 4S Consulting pour développer des ressources de soutien sur des sujets tels que les plans de sécurité, le programme de remboursement de l'employeur et l'équipement de protection individuelle pour les travailleurs de la restauration. 4S Consulting a également organisé des séminaires en ligne sur les plans de sécurité auxquels ont participé plus de 400 personnes.

Enquête sur les soins à domicile de la VHA Health & Home Support Services

Fondée en 1925 sous le nom de Visiting Homemakers Association (VHA), l'association maintenant désignée VHA Health & Home Support Services est une organisation caritative sans but lucratif. Elle se consacre à la responsabilité fiscale, aux pratiques opérationnelles éthiques et à la promotion d'un changement positif dans les soins à domicile et de proximité. En 2021, la VHA a effectué une demande de financement dans le cadre de la stratégie **La prévention, ça marche**. La VHA a mené une étude pilote pour développer une enquête transversale ciblée sur le secteur des soins à domicile et les pratiques mises en œuvre depuis les premières éclosions de COVID-19 jusqu'à aujourd'hui. Trois agences de soins à domicile ont participé à une étude sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) par le personnel soignant.

L'objectif est d'obtenir entre 2021 et 2023 la participation de 500 infirmières et 700 aides-soignants à une enquête. Ces personnes sont mobilisées en recourant aux services de recrutement en personne et en ligne. Sur la base de ces données, la VHA élaborera des stratégies éducatives à l'intention des travailleurs de la santé afin de lever des obstacles identifiés et de renforcer une utilisation conforme des EPI.

Reconnaître l'apport des employeurs et soutenir l'excellence en matière de SST

Soutenir les employeurs sûrs de l'Ontario

Le Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/reconnaissance-des-employeurs-pour-la-securite-au-travail-en-ontario>) est un programme du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Il a été élaboré par la Direction de la prévention et lancé en novembre 2019. Ce programme volontaire encourage la mise en œuvre de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST) accrédités par la Direction de la prévention sur le lieu de travail et contribue à réduire les blessures et les maladies. Ce programme fait partie du

budget de 2021 de la province, le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie (<https://news.ontario.ca/fr/release/60876/plan-daction-de-lontario-protoger-la-sante-de-la-population-et-notre-economie>) .

Les demandes des employeurs dans le cadre du programme de reconnaissance ont augmenté en 2021-2022, avec la levée des restrictions imposées en lien avec la COVID-19. Au cours de l'exercice, le ministère a examiné 11 nouvelles demandes, tandis que trois employeurs reconnus ont fait l'objet d'un réexamen de deuxième année. Sept des onze demandes initiales ont été reconnues par la direction de la prévention. Les trois employeurs réexaminés ont maintenu leur admissibilité au programme et en sont maintenant à la deuxième année.

Au cours de cette même période, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a versé environ 250 000 \$ aux employeurs nouvellement reconnus dans le cadre du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. La WSIB a également versé environ 75 000 dollars aux employeurs qui en sont à leur deuxième année de participation au programme du ministère.

Au 31 mars 2022, 10 employeurs reconnus par la Direction de la prévention ont reçu un rabais de la WSIB pour avoir terminé une troisième année du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/reconnaissance-des-employeurs-pour-la-securite-au-travail-en-ontario>) . Pour être admissible au programme de rabais de la WSIB d'une durée maximale de trois ans, l'employeur doit être reconnu par la Direction de la prévention dans le cadre du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario. Le montant total des rabais accordés depuis le début du programme s'élève à environ 525 000 \$.

Une nouvelle promotion du programme sera lancée pour le faire connaître davantage et pour encourager les demandes de reconnaissance pour 2022-2023.

Programme Excellence en santé et sécurité

Le programme Excellence en santé et sécurité (<https://www.wsib.ca/fr/santeetsecurite>) (PESS) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) soutient les entreprises de toutes tailles qui désirent améliorer la santé et la sécurité sur leur lieu de travail. Les entreprises collaborent avec les fournisseurs du programme pour intégrer des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité au travail, tout en bénéficiant de rabais sur leurs primes de la WSIB et d'autres marques de reconnaissance pour témoigner de leur engagement en faveur de la santé et de la sécurité auprès du personnel, de la clientèle et d'investisseurs.

En 2021, la WSIB s'est attachée à élargir l'adhésion au programme à un plus grand nombre de petites entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, des transports et des municipalités. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a travaillé efficacement pour organiser près de 400 séances d'information afin de fournir des détails sur le programme aux entreprises et aux intervenants intéressés.

Plus de 20 fournisseurs de programmes agréés soutiennent les entreprises par le biais du PESS. Quatre de ces fournisseurs sont les associations de sécurité au travail de la province, c'est-à-dire STN, l'ASSSP, l'IHSA et WSPS. Au 31 mars 2022, 2 279 entreprises étaient inscrites au programme et plus de 15 millions de dollars de remises avaient été accordés aux entreprises qui avaient mis en œuvre une série de mesures de santé et de sécurité avec succès dans le cadre du programme.

Améliorer le respect de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs

En novembre 2021, la LSST (<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s21035#BK7>) a été modifiée pour que le propriétaire d'un lieu de travail veille à ce que l'accès à une salle de toilette soit fourni à un travailleur qui est présent sur le lieu de travail pour y faire une livraison ou y prendre quelque chose à livrer ailleurs. Ces travailleurs sont, par exemple, livreurs de produits alimentaires, coursiers et chauffeurs routiers.

La LSST prévoit certaines exceptions à cette disposition. Un propriétaire n'est pas tenu de donner accès aux toilettes d'un lieu de travail aux travailleurs effectuant des livraisons dans les cas suivants :

- il ne serait pas raisonnable ou pratique de fournir un tel accès pour des raisons liées à la santé ou à la sécurité de quiconque sur le lieu de travail
- la salle de toilette se trouve dans un logement ou on ne peut y accéder qu'en passant par un logement
- il ne serait pas raisonnable ou pratique de fournir un tel accès compte tenu de toutes les circonstances, notamment :
 - la nature du lieu de travail
 - le genre de travail
 - les conditions de travail

- la sécurité de quiconque sur le lieu de travail
- l'emplacement des toilettes sur le lieu de travail

Par exemple, un établissement de soins de longue durée peut refuser l'accès aux toilettes à un livreur si cela est nécessaire pour protéger la santé des résidents dont la santé est vulnérable.

Ces nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs

La *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs* a reçu la sanction royale le 11 avril 2022. À compter du 1^{er} juin 2023, en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, un employeur qui prend connaissance, ou devrait raisonnablement avoir connaissance, du fait qu'un travailleur peut être à risque de faire une surdose d'opioïdes sur le lieu de travail où le travailleur exécute un travail pour lui, ou dans les circonstances prescrites, doit fournir et maintenir en bon état une trousse de naloxone et satisfaire d'autres exigences connexes. La LSST a également été modifiée pour renforcer les dispositions relatives aux sanctions, notamment en augmentant les amendes infligées aux entreprises reconnues coupables de ne pas avoir respecté la LSST et ses règlements. L'augmentation des amendes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Résultats de la consultation sur le projet de règlement relatif aux premiers secours

En 2021, le ministère a mené une consultation sur un projet de règlement visant à transférer la responsabilité des premiers secours sur le lieu de travail de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) au ministère. Il s'agirait notamment de prendre un nouveau règlement sur les premiers secours en vertu de la LSST. Dans le cadre de cette consultation, l'avis du public a été sollicité du 8 janvier 2021 au 11 mars 2021.

Au total, 72 soumissions ont été reçues de la part de divers intervenants. L'extension des exigences en matière de premiers secours à tous les lieux de travail assujettis à la LSST et l'incorporation par renvoi à certaines exigences ciblées des normes de l'Association canadienne de normalisation relatives aux trousse de premiers secours et à la formation ont été généralement approuvés. Le ministère élabore actuellement le projet de règlement à cet égard.

Stratégie en matière de soins de santé pour les habitations collectives

Par habitation collective, on entend les foyers les soins de longue durée, les maisons de retraite et les foyers de groupe. À l'automne 2021, ces établissements ont enregistré un nombre croissant d'éclosions de COVID-19, tant chez les travailleurs que chez les résidents. Le ministère

a réagi en mettant en œuvre, dans le cadre du Programme de santé et de sécurité dans le secteur des soins de santé, une stratégie axée sur les habitations collectives du secteur de la santé et des soins communautaires de l'Ontario, d'octobre 2021 au printemps 2022. À l'aide de données provenant de rapports sur les maladies professionnelles et de Santé publique Ontario, les lieux de travail prioritaires déterminés ont été portés à l'attention du ministère. Les inspecteurs ont ensuite vérifié la conformité à la LSST et ses règlements, comme le Règl. de l'Ont. 67/93 (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/930067) sur les établissements d'hébergement et de soins de santé. Parmi les secteurs d'intervention privilégiés, on retiendra :

- le rôle et la fonction des comités mixtes de santé et de sécurité ou des représentants de la santé et de la sécurité
- les procédures de dépistage préventif
- l'information et les directives fournies aux travailleurs en matière de prévention des infections
- l'utilisation des EPI et d'autres mesures et procédures de protection des travailleurs
- la déclaration des maladies professionnelles

Le tableau ci-dessous résume les visites sur le terrain et les ordres donnés à la suite des inspections effectuées entre le 4 octobre 2021 et le 28 mars 2022. La mise en œuvre de cette stratégie a favorisé la collaboration avec des ministères partenaires tels que le ministère des Soins de longue durée, notamment par le partage des résultats d'inspections.

Type d'habitation	Nombre de visites sur le terrain	Nombre d'ordres donnés
Foyers de soins de longue durée	679	294
Maisons de retraite	514	499
Foyers de groupe	338	116

Réduction des obstacles en matière de santé et sécurité au travail pour les petites

entreprises

L'objectif 4 de **La prévention, ça marche** vise à faciliter la tâche des petites entreprises en matière de santé et de sécurité au travail. Les petites entreprises sont le moteur principal de notre économie. En Ontario, 95 % des entreprises comptent moins de 50 salariés et 40 % des travailleurs sont employés par des petites entreprises.^[1] En collaboration avec ses partenaires du système de SST, le ministère a travaillé de manière proactive pour fournir des ressources pertinentes et adaptées afin de répondre aux besoins spécifiques des petites entreprises. Nous nous sommes également efforcés de limiter les obstacles financiers en proposant des programmes plus pratiques et plus abordables.

Accroître l'impact et la valeur ajoutée des initiatives en faveur des petites entreprises

Lancement d'une étude sur les petites entreprises et collaboration avec les partenaires du système

La moitié des décès traumatiques signalés en Ontario en 2019 sont survenus dans des petites entreprises. En ce qui concerne les blessures graves, 45 % se sont produites dans les petites entreprises. Or, les travailleurs des petites entreprises ne représentent que 26 % des travailleurs couverts par la WSIB. Sur la base des avis formulés par les intervenants, la WSIB, le ministère et l'Institut de recherche sur le travail et la santé (IWH) se sont associés pour concevoir une étude qui traiterait et identifierait les obstacles à la mise en œuvre des pratiques de santé et de sécurité auxquels sont confrontées les petites entreprises.

En juillet 2021, une étude (<https://www.wsib.ca/fr/node/71031>) triennale sur les petites entreprises a été lancée. Des entreprises comptant jusqu'à 50 travailleurs à temps plein et dont les coûts associés aux accidents avec absence résultant de blessure sont supérieurs à la moyenne ont été recrutées pour participer à l'étude. Les entreprises participantes devaient adhérer au programme Excellence en santé et de sécurité (PESS) dans le cadre duquel elles ont reçu un soutien personnalisé de la part de quatre associations de santé et de sécurité, c'est à dire STN, l'ASSSP, l'IHSA et WSPS. Les partenaires de l'étude cherchent à mieux comprendre les facteurs qui incitent une entreprise à s'inscrire à un programme de santé et de sécurité et à suivre l'évolution des pratiques en matière de santé et de sécurité sur une période de trois ans.

Au 31 mars 2022, 211 entreprises s'étaient jointes à l'étude dans le cadre d'un nouveau programme d'incitation pour les petites entreprises. Les petites entreprises participantes à l'étude qui ont complété les différents volets de santé et de sécurité dans le cadre du PESS en 2022 bénéficieront d'un double rabais de la WSIB.^[2]

Enquête sur les petites entreprises

Le ministère s'attache à créer de nouveaux modes de consultation des petites entreprises et à collecter des données afin de mieux comprendre les enjeux auxquels elles sont confrontées. La planification de l'enquête de 2021-2022 sur les petites entreprises prévoyait tout d'abord une recherche quantitative et qualitative. L'objet de cette recherche était de collecter des données pour élaborer des mesures de soutien adaptées aux besoins des employeurs des petites entreprises en matière de SST, pour toutes les industries et tous les secteurs d'activités, afin de favoriser la pleine participation des petites entreprises à la reprise économique post-pandémique en Ontario.

Les données recueillies dans le cadre de cette recherche pourront orienter l'élaboration des politiques et des programmes du ministère et des communications ciblant les petites entreprises de l'Ontario. L'objectif principal est d'obtenir un aperçu plus clair des défis auxquels les petites entreprises sont confrontées et de mieux comprendre leurs besoins en matière de SST à la suite de la pandémie de COVID-19. L'enquête a été réalisée au cours de l'automne/hiver 2022. Le ministère prévoit que les conclusions seront rendues au printemps 2023.

Améliorer les connaissances et les pratiques des petites entreprises

Salon d'information pour les petites entreprises

Les services de soutien offerts par Services publics et Approvisionnement Canada visent à faciliter la participation des petites entreprises aux appels d'offres du gouvernement fédéral. Le Salon d'information pour les petites entreprises a été tenu les 9 et 10 novembre 2021. Cette initiative visait notamment la participation des propriétaires de petites entreprises autochtones pour favoriser leur accès aux procédures d'appel d'offres. Au total, 79 propriétaires de petites entreprises autochtones ont participé au salon. Le ministère y tenait un stand virtuel pour renseigner les petites entreprises sur la LSST et ses règlements.

Journée des petites entreprises 2021

Le ministère a collaboré avec ses partenaires du système de SST pour organiser un webinaire pour la Journée des petites entreprises, le 21 octobre 2021, qui coïncidait avec la Semaine des petites entreprises. Les propriétaires de petites entreprises et les partenaires du système de SST y ont participé. Environ 30 % des participants étaient des employeurs de petites entreprises. Nombre d'entre eux œuvrent dans le secteur de la construction.

Le webinaire était axé sur les défis posés par la pandémie de COVID-19. Il présentait une sélection d'outils et de ressources proposés par le système de SST afin de faciliter la tâche des

petites entreprises dans ce domaine. Un sondage a été mené auprès des participants au webinaire afin de mesurer son succès, d'améliorer la sensibilisation auprès des petites entreprises et leur réussite en matière de SST. Plus de 85 % des participants se sont déclarés satisfaits de l'événement.

Petites entreprises - Rendement de formation et de services consultatifs

En 2021-2022, Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) a utilisé sa plateforme d'enquête Qualtrics pour mesurer la portée de services contractuels de formation et de services consultatifs dispensés aux petites entreprises. Les contrats prévoyaient la fourniture de services spécialisés, d'évaluations et d'un programme de sensibilisation à la SST. En 2021-2022, WSPS a reçu un total de 350 réponses à l'enquête sur les services de formation des petites entreprises et 25 réponses à l'enquête sur les services consultatifs. Les répondants qui ont engagé des services consultatifs soulignaient que près de 72 % des travailleurs et des superviseurs disposent de plus de connaissances sur la manière de travailler en toute sécurité. Environ 60 % des personnes interrogées ont déclaré être plus sensibilisées aux risques associés à leur milieu de travail et mieux renseignées sur les moyens de les prévenir.

Outil du plan de sécurité au travail

Le ministère continue de fournir et de partager des conseils et des ressources pour aider les employeurs à se préparer et à réagir à toute nouvelle vague de COVID-19. En mars 2021, dans le cadre de son budget, le gouvernement de l'Ontario s'engageait à développer l'Outil du plan de sécurité au travail (<https://www.workplacesafetyplanbuilder.labour.gov.on.ca/%23/fr#/>), une mesure offerte sur le Web pour aider les propriétaires de petites entreprises à créer leurs plans. Le lancement du produit minimum viable en septembre 2021 a été annoncé (<https://news.ontario.ca/fr/release/1000874/lontario-ajoute-de-nouvelles-ressources-pour-protoger-les-travailleurs>) par le ministre McNaughton dans un discours prononcé le 27 septembre 2021.

Cet outil novateur facile à utiliser permet aux entreprises de l'Ontario de planifier et prendre rapidement des mesures pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Au 31 mars 2022, il comptait 3 873 utilisateurs enregistrés et cumulait 8 604 plans de sécurité créés.

Aider les petites entreprises à se conformer à la réglementation

Webinaires sur la santé et la sécurité au travail pour les petites entreprises

Depuis avril 2021, le ministère a organisé une série de 13 webinaires sur la SST en Ontario. Plus de 2 800 personnes du public y ont participé. Ces webinaires ont fourni des renseignements sur les mesures prises en réponse à COVID-19 en vertu de la LSST. Parmi les autres ressources

en matière de SST destinées aux petites entreprises, on retiendra un document d'information sur le remboursement de la formation des délégués à la santé et à la sécurité et des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de sécurité sur le lieu de travail.

Le spécialiste des programmes pour les petites entreprises du ministère, en collaboration avec Workplace Safety and Prevention Services (WSPS), a également organisé 15 webinaires sur la santé et la sécurité au travail à l'intention des associations de petites entreprises et des groupes d'entreprises locaux. La série de webinaires était axée sur deux thèmes :

- l'élaboration d'un plan de sécurité, une feuille de route pour le déconfinement
- la rationalisation des mesures de SST une feuille de route pour des solutions de sécurité simplifiées

L'objectif de ces présentations était de sensibiliser à la SST et de présenter aux petites entreprises des ressources gratuites pour faciliter la mise en œuvre des mesures de SST. Quelques points d'intérêts présentés :

- un survol des partenaires du système de SST, du système de responsabilité interne, des rôles et des responsabilités des intervenants dans un lieu de travail
- la gestion des risques
- les outils et ressources gratuits de WSPS pour les petites entreprises
- les ressources COVID-19
- d'autres ressources ministérielles gratuites

Réduire les coûts pour les petites entreprises

Programme de formation des petites entreprises en matière de santé et de sécurité

Le nouveau programme de formation en santé et sécurité des petites entreprises de l'Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/sante-et-securite-pour-les-petites-entreprises#section-6>) est un programme de trois ans qui a été lancé en 2021. Il s'inscrit dans le cadre du budget 2021 de la province, Plan d'action de l'Ontario : (<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>) Protéger la santé des citoyens et notre économie (<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>) . Il vise à améliorer la sensibilisation à la SST pour aider à prévenir les maladies et les blessures dans les petites entreprises alors que l'Ontario se déconfiner et se remet des conséquences économiques de la COVID-19.

Par l'entremise du programme, les employeurs admissibles peuvent être remboursés pour la formation des délégués à la santé et la sécurité entre le 15 juillet 2021 et le 31 mars 2024. Le

remboursement s'élève à 175 \$, ce qui comprend les frais de 25 \$ pour l'inscription du délégué à la formation et 150 \$ pour couvrir le coût du temps de formation du représentant. La formation n'est actuellement dispensée que par les six associations de santé et de sécurité de la province. Les phases suivantes de ce programme pluriannuel seront confiées à des organismes de formation privés agréés par la Direction générale de la prévention. Au 1er avril 2022, 55 demandes de remboursement avaient été présentées.

Reconnaître les dirigeants de petites entreprises

Prix Elizabeth Witmer pour le leadership en matière de santé et de sécurité dans les petites entreprises

Les prix Elizabeth Witmer pour le leadership en matière de santé et de sécurité dans les petites entreprises (<https://www.wsib.ca/fr/prix-leadership-en-sante-et-securite-pour-les-petites-entreprises>) récompensent des petites entreprises qui se sont démarquées pour leurs programmes de santé et de sécurité. Il encourage également les autres petites entreprises à investir dans des programmes de SST. Comme les propriétaires d'entreprises ont continué à faire face à divers enjeux en lien avec la COVID-19 au printemps 2021, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a reporté à l'été la date limite de dépôt des candidatures pour les prix de leadership 2021. Cette mesure visait à garantir que les entreprises disposent de suffisamment de temps pour préparer leurs soumissions.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu en novembre 2021. Les bénéficiaires sont les suivants :

- Niveau or - Tara Natural Foods, Kingston, 5 000 \$
- Niveau argent - First General Muskoka, Huntsville, 3 000 \$
- Niveau bronze - Aardvark Drilling Inc., Guelph, 2 000 \$

La WSIB a également mentionné les lauréats sur les médias sociaux, et une vidéo sur Tara Natural Foods est diffusée sur la chaîne YouTube de la WSIB (<https://www.youtube.com/channel/UCDxA3vgo2WvJOVs6tut9XpQ>) .

Réduction des maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont reconnues comme un secteur d'intérêt privilégié dans la stratégie **La prévention, ça marche**. Nombreux sont ceux qui pensent que les maladies professionnelles concernent principalement les environnements professionnels de soins de santé. En fait, il s'agit de maladies qui peuvent survenir à la suite d'expositions sur n'importe

quel genre de lieu de travail. Il est de la responsabilité de chacun de reconnaître et de maîtriser les risques susceptibles de provoquer des maladies graves, des blessures ou la mort, avec la même diligence que les autres risques liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

Éducation, formation et outils : passer de la recherche aux pratiques sur le lieu de travail

Les Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc. (OHCOW), en collaboration avec le ministère et ses partenaires au comité directeur de la prévention des maladies professionnelles (CDPMP), ont travaillé de concert pour mettre en place plusieurs nouvelles ressources éducatives, présentations et outils adaptés aux lieux de travail au cours du dernier exercice. L'objectif était d'éduquer et de soutenir toutes les personnes présentes sur le lieu de travail afin qu'elles soient mieux outillées pour reconnaître et évaluer les risques et améliorer le contrôle des expositions sur le lieu de travail. Parmi ces initiatives, on soulignera :

- La septième édition annuelle de la série de webinaires OCC-TOBER (<https://www.ohcow.on.ca/posts/occ-tober-2021/>) des OHCOW. La présentation des webinaires a débuté le 29 octobre 2021 et s'est poursuivie chaque semaine pendant tout le mois de novembre, reconnu comme le Mois du poumon.
- Le lancement de l'outil d'ajustement des limites d'exposition en milieu de travail (<https://www.ohcow.on.ca/oel-adjust-tool/>) (LEMT). Cet outil permet de calculer la limite d'exposition ajustée pour une période de travail inhabituelle ou prolongée. Il a été révisé pour inclure une option basée sur la santé qui dépasse les limites fixées dans la réglementation.
- Les webinaires COVID-19 Science, Solutions (prevention tools) and Success Stories ont été mis à jour. (<https://www.ohcow.on.ca/covid-19/>)
- Les OHCOW ont produit de nouvelles baladodiffusions, dont :
 - What does « Health » in Health and Safety mean to me? (<https://www.ohcow.on.ca/posts/health-in-health-and-safety/>)
 - Demystifying the Safety Data Sheet (<https://www.ohcow.on.ca/posts/demystifying-the-safety-data-sheet/>)
 - Workplace Exposure Histories: Looking at Yesterday (<https://www.ohcow.on.ca/posts/workplace-exposure-histories-looking-at-yesterday-for-tomorrow-today/>)
- L'outil de calcul du stress de chaleur pour les lieux de travail en intérieur Humidex-Based Heat Stress Calculator and Plan (<https://www.ohcow.on.ca/resources/apps-tools-calculators/humidex-based-heat-stress-calculator-plan/>) a été mis à jour.

- De nouveaux contenus ont été ajoutés à la Trousse du médecin/clinicien (<https://www.preventoccdisease.ca/fr/toolkit.html>) .
- Le ministère s'est associé à l'Université métropolitaine de Toronto pour soutenir l'outil CHAP-Risk (<https://www.ohcow.on.ca/resources/apps-tools-calculators/chap-risk-tool/>) pour identifier et classer les dangers associés aux produits chimiques sur le lieu de travail.

Prévenir l'exposition aux risques chimiques dans le secteur de la construction

En novembre 2021, l'Infrastructure Health and Safety Association a entrepris des travaux avec divers intervenants du secteur pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'exposition aux risques chimiques dans le secteur de la construction. Ce projet à long terme a été lancé à l'origine par le groupe de travail de l'Occupational Disease and Research Labour-Management Health and Safety Committee.

En outre, en 2021, l'IHSA a mis au point quatre webinaires sur demande pour le secteur de la construction. Ils ont été élaborés à partir d'un séminaire sur les modifications du Règl. 833 sur le contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques.

1. Assessing the impact of Intervention - The future cancer burden of construction workers (<https://attendee.gotowebinar.com/register/2319276154323481870>)
2. Tips and tricks to a successful fit testing program (<https://attendee.gotowebinar.com/register/781868627705469963>)
3. A brief overview of occupational hygiene air monitoring in construction (<https://attendee.gotowebinar.com/register/8364841883685761035>)
4. 2020 updates to Regulation 833 (<https://attendee.gotowebinar.com/register/8810104510516339211>)

Surveillance et recherche

Investir pour prévenir les cancers liés au travail

Au cours de l'année écoulée, l'Occupational Cancer Research Centre (<https://www.occupationalcancer.ca/>) (OCRC) a réussi à faire progresser la capacité de recherche en matière de SST et à passer de la recherche à l'action. Le Centre a également multiplié ses partenariats avec divers centres de recherche, universités et organismes de santé et de sécurité de premier plan, tant à l'échelle provinciale que nationale. En plus de 20 publications (<https://www.occupationalcancer.ca/research/>) et présentations de conférences, l'OCRC a procédé à une mise à jour importante de son site Web (<https://occdiseasestats.ca/#/?locale=fr>) . L'OCRC s'intéresse à des expositions spécifiques,

notamment à la silice cristalline, aux gaz d'échappement des moteurs diesel, à la poussière de bois et aux rayons ultraviolets du soleil.

L'organisation a également accueilli et dirigé des étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat. Ces derniers ont contribué à d'importantes publications et ont fourni des commentaires d'experts à la demande des médias. Ils ont également organisé des séminaires sur la santé au travail et la santé environnementale et utilisé les médias sociaux pour partager du matériel, des événements et des recherches.

Recherche sur les maladies professionnelles

Le Centre for Research Expertise in Occupational Disease (<https://creod.on.ca/>) (CREOD) axe ses recherches sur la prévention des maladies professionnelles bénignes. Il s'agit notamment des maladies de la peau, la maladie des vibrations et des maladies dues à l'exposition à des irritants et à des allergènes. En 2021-2022, le CREOD a participé à un certain nombre d'activités de connaissance et d'échange. Il s'agit notamment de :

- 18 présentations formelles de recherche
- 43 articles publiés et 8 manuscrits soumis
- 10 résumés de recherche
- 5 rapports et articles sans comité de lecture

Le CREOD a obtenu des fonds du ministère pour mener six projets pilotes d'études en lien avec la COVID-19. Les sujets de ces études incluaient notamment les travailleurs dans le secteur des soins à domicile et communautaires, la formation de buée dans les visières de protection, l'ensemble de ressource de référence du projet de recherche Care+ et les effets indésirables des EPI. Le Centre continue de s'impliquer activement auprès des comités consultatifs du ministère et de traduire ses recherches en actions.

Stratégie en matière de maladies professionnelles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)

La WSIB a lancé sa stratégie en matière de maladies professionnelles (<https://www.wsib.ca/fr/maladies-professionnelles-wsib-progres-venir>) en février 2021. Son objectif est de contribuer à la mise en œuvre d'une approche plus réactive et viable à l'égard des politiques et du processus décisionnel en matière de maladies professionnelles au sein de la WSIB. La stratégie s'appuie sur des recommandations provenant de deux sources principales :

- le rapport Demers, Utilisation de données et de principes scientifiques afin de déterminer les liens de causalité entre le cancer et le travail

(<https://www.ontario.ca/fr/document/utilisation-de-donnees-et-de-principes-scientifiques-afin-de-determiner-les-liens-de-causalite-entre>) , publié en juillet 2020

- le rapport de la vérification d'optimisation du programme des maladies professionnelles et des prestations de survivant sur l'optimisation des ressources : Value for Money Audit Report: Occupational Disease and Survivor Benefit Program (https://www.wsib.ca/sites/default/files/2019-05/wsib_occupational_disease_and_survivor_benefits_program_vfma_report.pdf) , publié en 2019 (PDF en anglais seulement)

Le mardi 18 octobre 2022, la WSIB a approuvé le Cadre politique des maladies professionnelles (<https://www.wsib.ca/fr/cadre-politique-maladies-professionnelles>) . Cette décision a été prise après une période de consultation (<https://www.wsib.ca/fr/consultation-sur-le-cadre-politique-maladies-professionnelles>) qui s'est tenue entre le mardi 30 novembre 2021 et le lundi 28 février 2022.

En 2021, la WSIB a accordé des subventions (<https://www.wsib.ca/fr/recipiendaires-subventions-2021>) à divers chercheurs en maladies professionnelles à travers le pays, par exemple :

- l'Université de la Colombie-Britannique, pour un examen systématique et des méta-analyses des preuves scientifiques actuelles d'un lien entre les cancers gastro-intestinaux et l'exposition professionnelle à l'amiante
- l'Université de Toronto, pour un examen systématique et des méta-analyses des preuves scientifiques actuelles permettant de déterminer si une exposition professionnelle à des vapeurs, à des gaz, à des poussières ou à des émanations cause la maladie pulmonaire obstructive chronique

En outre, la WSIB a conçu son programme Excellence en santé et sécurité (PESS (<https://www.wsib.ca/fr/santeetsecurite>)) pour aider les employeurs à adopter des pratiques exemplaires en matière de reconnaissance et de contrôle des expositions susceptibles d'entraîner des maladies professionnelles. Le PESS permet aux employeurs de travailler sur des thèmes de santé et de sécurité liés à l'identification et à la prévention des maladies professionnelles dont :

- la reconnaissance des dangers
- l'évaluation des risques
- le contrôle des risques
- la déclaration des blessures, des maladies et des incidents

- les exigences légales
- la prévention et la préparation aux situations d'urgence
- le suivi, la mesure et analyse

Formation et éducation

Le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de l'Ontario (WHSC) est le seul organisme de formation en santé et sécurité agréé par les syndicats en Ontario. Le WHSC a dispensé près de 22 500 heures-personnes de formation directement liées à la prévention des expositions dangereuses à l'origine de maladies professionnelles. La formation comprenait divers programmes traitant du contrôle des risques tels que l'amiante, le bruit et les maladies infectieuses.

Mises à jour de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et initiatives de conformité en matière de santé et de sécurité au travail

Ajout de la maladie de Parkinson aux maladies professionnelles dans le cadre de processus impliquant la poudre McIntyre

En janvier 2022, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) et le ministère ont annoncé une modification réglementaire en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPACAT). Cette disposition prévoit que si un travailleur est exposé à la poudre McIntyre dans le cadre d'un processus impliquant ce produit et qu'il est diagnostiqué avec la maladie de Parkinson, la maladie est présumée liée au travail et indemnisable en vertu de la LSPACAT, à moins que le contraire ne soit démontré. Ce changement accélérera l'indemnisation des travailleurs touchés.

Amélioration de la santé mentale et prévention de la violence et du harcèlement au travail

La section suivante décrit le travail des partenaires du système, tels que les ASS et la WSIB, dans l'atténuation et la prévention des préjudices psychologiques et l'élimination et l'atténuation des risques psychologiques sur le lieu de travail.

Conformément aux secteurs d'intervention privilégiés dans la stratégie **La prévention, ça marche**, la WSIB et les ASS ont lancé des initiatives axées sur la santé mentale liée au travail et sur la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Ces initiatives sont les suivantes :

- établir des partenariats stratégiques entre différents systèmes pour réaliser des progrès en matière de santé mentale au travail et de prévention de la violence et du harcèlement au travail
- collecter des données probantes
- fournir aux travailleurs et aux employeurs des services de formation et des services consultatifs et cliniques sur la santé mentale, la violence et le harcèlement au travail

Données et recherche

Élaboration d'une feuille de route pour la prévention des troubles mentaux (présenté par les ASS)

La feuille de route pour la prévention des troubles mentaux fait partie d'un projet de recherche-action de trois ans mené par Workplace Safety and Prevention Services (WSPS). Le projet a débuté en 2020 en partenariat avec le Conference Board du Canada et Howatt HR. L'objet de cette feuille de route est d'optimiser l'approche de WSPS en matière de santé mentale au travail à l'aide d'approches fondées sur des données probantes. La feuille de route agit tout d'abord comme un outil de promotion de la santé mentale; elle constitue aussi une invitation des employeurs à prévenir les troubles mentaux sur leur lieu de travail. La feuille de route constitue en outre un cadre flexible pour guider les employeurs dans la mise en place de programmes et de politiques de soutien aux employés.

WSPS a recruté neuf entreprises de différentes tailles, représentant divers secteurs, pour contribuer à l'initiative. La période de recherche de la deuxième année s'est déroulée du 1er avril 2021 au 31 mars 2022. L'un des objectifs était de rassembler au cours de cette période des données probantes pour pouvoir déterminer quels programmes de la WSPS sont les plus efficaces et d'évaluer comment l'expérience des employés peut être améliorée. Un rapport sur la deuxième période de recherche-action dans le cadre de la feuille de route pour la prévention des troubles mentaux a été publié en juin 2022; il fournit un résumé des résultats de la recherche dans le cadre de ce projet.

Santé mentale et soutien psychosocial pour les travailleurs agricoles internationaux en Ontario (rapporté par les ASS)

Les Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc. (OHCOW) ont publié le 25 avril 2022 un rapport intitulé Mental Health and Psychosocial Supports for International Agricultural

Workers (IAWs) in Ontario (https://www.ohcow.on.ca/wp-content/uploads/2022/04/mental-health-physchosocial-supports-for-IAWs_EH_04_2022.pdf) (PDF en anglais seulement). L'objectif de ce rapport était de dresser un inventaire des soutiens et des services disponibles en matière de santé mentale et de bien-être psychosocial pour les travailleurs latino-américains et caribéens en Ontario, et de diffuser ces résultats auprès de ces travailleurs. Les OHCO ont publié et installé des affiches (<https://www.ohcow.on.ca/posts/mental-health-physchosocial-supports-mfw/>) dans les neuf régions agricoles de l'Ontario pour permettre aux travailleurs latinos et caribéens de repérer les services de santé mentale et de bien-être psychosocial offerts en Ontario. L'équipe de recherche a également rédigé un rapport complet sur le projet et organisé un webinaire en avril 2022 pour partager les résultats du projet. D'autres renseignements, ressources et webinaires seront rendus disponibles au cours de la saison 2022-2023 et feront l'objet d'une évaluation continue.

Mobilisation des connaissances et soutien aux lieux de travail

Santé mentale et sécurité psychologique - exécuté par les ASS

En 2021-2022, le ministère a financé un programme de santé mentale de trois ans avec Sécurité au travail du Nord (STN). Ce programme vise à répondre aux besoins des clients en leur fournissant des services consultatifs et des lignes directrices sur la manière d'aborder la santé mentale au travail, en particulier en période de pandémie. STN se concentre sur des thèmes clés pour développer 45 nouvelles interventions sous forme de renseignements, de ressources, de formations et de solutions de conseil. Les thèmes abordés sont les suivants;

- les jeunes et la santé mentale
- la gestion du stress
- la résilience
- l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale

Entre 2021 et 2022, STN a mené 27 consultations et donné 11 séances de formation à plus de 1 000 participants. À la suite de ces interventions :

- 87 % des participants ont indiqué avoir modifié leurs pratiques ou leurs comportements
- 85 % des participants ont indiqué que leurs connaissances en matière de prévention de la santé mentale s'étaient améliorées
- 78 % des participants ont indiqué que leurs compétences et leur capacité à contrôler les risques pour la santé mentale sur le lieu de travail avaient augmenté

Le programme triennal ciblé devrait s'achever en août 2024.

Sensibilisation à la santé mentale et à la violence au travail dans les secteurs de la construction, des transports et de l'électricité - exécuté par les ASS

En 2021, l'Infrastructure Health and Safety Association a engagé un spécialiste de la santé mentale pour l'aider à élaborer des solutions répondant aux besoins spécifiques des entreprises dans les secteurs de la construction, du transport et de l'électricité. L'IHSA et son spécialiste de la santé mentale ont travaillé avec le ministère pour :

- organiser 10 séances pour lancer un dialogue sur la santé mentale au travail et réduire la stigmatisation
- accroître les échanges entre employeurs et travailleurs dans le cadre de huit séances de sensibilisation à la crise des opioïdes

Ces séances sont désormais disponibles sous forme de webinaires gratuits :

- Journey with IHSA In Addressing Workplace Mental Health
(<https://register.gotowebinar.com/register/7709071174840330587>)
- Opioid Crisis in the Trades: Moving Beyond Awareness to a Plan of Action
(<https://register.gotowebinar.com/register/3607125344739935067>)

L'IHSA a également mis au point de nouvelles ressources, dont dix nouveaux entretiens sur la sécurité en matière de santé mentale. Les thèmes abordés sont les suivants :

- les opioïdes dans les métiers
- la masculinité toxique
- le stress au travail et l'épuisement professionnel
- la lutte contre la stigmatisation
- la prévention des préjudices à la santé mentale

De nombreux messages ont été diffusés en 2021-2022 sur les médias sociaux pour sensibiliser le public aux solutions en matière de santé mentale. Une formation en ligne sur la violence et le harcèlement au travail est également offerte sur le site de l'IHSA (Workplace Violence and Harassment: What Employers Should Know (<https://www.ihsa.ca/Training/Courses/Workplace-Violence-and-Harassment-What-Employers.aspx>) , en anglais).

Introduction d'une nouvelle trousse d'outils pour la prévention de la violence sur le lieu de travail dans le secteur de la santé (développé et présenté par les ASS)

Pour répondre aux besoins du secteur et renforcer la main-d'œuvre des soins de santé de l'Ontario, l'Association de santé et sécurité pour les services publics (ASSSP) a dévoilé trois nouvelles trousse d'outils pour la prévention de la violence au travail

(<https://www.pshsa.ca/news/new-workplace-violence-prevention-toolkits-released-to-help-healthcare-organizations-combat-rising-incidents-in-the-wake-of-covid-19>) (en anglais) en 2021-2022 :

- Intervention d'urgence (code blanc) (<https://workplace-violence.ca/tools/emergency-responses-code-white/>)
- Transition des soins (<https://workplace-violence.ca/tools/transitions/>)
- Refus de travailler (<https://workplace-violence.ca/tools/work-refusals/>)

Les trousseaux sont spécialement conçues pour être utilisées dans des environnements de soins de santé et pour les travailleurs de la santé.

Il faudra du temps pour constater une réduction importante/mesurable des incidents violents au travail dans le secteur des soins de santé. Un projet précédent (Violence, Aggression and Responsive Behaviours [VARB]), a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs, dont :

- huit trousseaux d'outils pour la prévention
- un centre de ressources en ligne workplace-violence.ca (<https://www.workplace-violence.ca/>) (en anglais)
- des résultats prometteurs à l'égard de l'utilisation des ressources ainsi que des résultats d'évaluation positifs (<https://www.workplace-violence.ca/reducing-violence-health-care-together/>) sur le site

En outre, le projet VARB pourrait être utile dans d'autres secteurs que celui des soins de santé. L'ASSSP examinera comment cette approche et ce cadre peuvent être adaptés pour prévenir la violence au travail à d'autres contextes en Ontario.

Programme Excellence en santé et sécurité - Prévention de la violence au travail et des préjudices psychologiques et troubles mentaux liés au travail

Le PESS (<https://www.wsib.ca/fr/programme-excellence-en-sante-et-securite-foire-aux-questions>) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail aide les employeurs à aborder les risques sur le lieu de travail, y compris les préjudices psychologiques, et à adopter des mesures de contrôle de l'exposition à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail.^[1] Le PESS aide les entreprises à aborder divers enjeux, notamment :

- la promotion de la santé sur le lieu de travail
- la responsabilité sociale des entreprises
- le contrôle des risques, avec un accent sur les risques de préjudice psychologique

Symposium annuel des Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc. (OHCOW)

Entre avril et mai 2021, les OHCOW ont lancé la cinquième édition de leur symposium annuel sur la santé mentale au travail, intitulée Mayday, Mayday (<https://www.ohcow.on.ca/events/mayday-mayday/>). La série de webinaires présentée au cours de cinq semaines a réuni des intervenants de partout en Ontario et d'ailleurs pour mettre en lumière et partager des solutions en matière de santé mentale, de stress et de prévention des blessures sur le lieu de travail, en tenant compte de ce que pourrait être la nouvelle « normale ». Plus de 1 300 personnes se sont inscrites, ont participé et ont visionné les webinaires.

Violence et harcèlement sur le lieu de travail : Atelier de sensibilisation aux situations de violence et au désamorçage - Workplace Safety and Prevention Services (WSPS)

L'association industrielle Restaurants Canada a demandé à WSPS de trouver de nouvelles solutions pour faire face à l'augmentation des problèmes de violence et de harcèlement dans le secteur des services. Des recherches ont été menées afin de confirmer et d'analyser plus en détail ce besoin par le biais de conversations ciblées avec divers intervenants, dont :

- les groupes associés du comité consultatif
- des associations professionnelles
- le personnel de terrain de WSPS
- Google Analytics

Face à l'urgente nécessité de traiter cet enjeu, WSPS a élaboré et lancé un atelier (<https://shop.wsps.ca/collections/workplace-violence-and-harassment-situational-awareness-and-de-escalation>) de sensibilisation aux situations de violence et de harcèlement au travail et sur leur désamorçage de telles situations. L'atelier a pour objectif de :

- fournir aux participants une vue d'ensemble des exigences légales, développer leur capacité à reconnaître les situations et à les désamorcer
- aider les participants à acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux problèmes de violence sur le lieu de travail

Deux séances ont été organisées en février et mars 2022. Les données préliminaires de l'enquête menée auprès des participants indiquent un taux de satisfaction globale des clients de 4,26/5 (85,2 %) et un taux d'application de la formation sur le lieu de travail de 4,43/5 (88,6 %).

Modifier les programmes de formation pour y inclure les risques psychosociaux et la santé mentale au travail (WHSC)

Le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de l'Ontario a publié diverses des ressources éducatives (https://www.whsc.on.ca/Files/Product-Sheets/Mental-Health-at-Work-Training_Aug-20.aspx) visant à traiter les risques psychosociaux et la santé mentale sur le lieu de travail en 2021-2022. Le Centre a consacré 6 558 heures à former les employeurs à prévenir les risques de préjudice mental chez les travailleurs ainsi que la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.

Soutien des milieux de travail de l'Ontario au cours de la pandémie

Au cours de l'année écoulée, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences a poursuivi sa collaboration avec d'autres ministères et partenaires afin de cibler les problèmes de santé émergents sur le lieu de travail, en particulier ceux qui résultent de la propagation de la COVID-19. Ces partenaires incluaient :

- le ministère de la Santé
- le ministère des Soins de longue durée
- Santé publique Ontario
- le système de SST

Le rapport de 2020-2021 sur la SST en Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/document/la-sante-et-la-securite-au-travail-en-ontario-avril-2020-mars-2021/pleins-feux-une-reponse>) a mis en lumière la réponse coordonnée du système de SST pour aider à freiner la propagation de la COVID-19 sur les lieux de travail. La présente section rapporte comment les efforts se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021-2022 pour affronter les enjeux liés à la COVID-19.

Le système de SST s'est attaché à répondre aux préoccupations en matière de santé et de sécurité des travailleurs de première ligne qui sont restés au poste et qui ont joué un rôle déterminant dans la prévention de la propagation du COVID-19, notamment les infirmières en santé au travail.

Accroître la sensibilisation à la formation

En 2021-2022, le ministère a fourni des fonds d'environ 250 000 \$ pour développer et diffuser un ensemble de ressources pour le personnel préposé aux services de soutien à la personne (PSPP) pendant la période d'urgence liée à la COVID-19. Dans le cadre de ce projet, Unity Health s'est également associé à l'Ontario Personal Support Workers Association (OPSWA) pour organiser un webinaire sur la COVID-19, la santé mentale et le bien-être. Le webinaire a été

conçu pour apporter un soutien direct aux PSPP et à tout le personnel et autres intervenants interagissant dans les maisons de retraite et les foyers de soins de longue durée.

En décembre 2021, une directive du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a renforcé les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs de la santé, à titre de précaution provisoire, en raison de l'incertitude entourant le mécanisme de transmission du variant préoccupant de la COVID-19 Omicron (B.1.1.529). La directive exigeait que tous les employés fournissant des soins directs ou interagissant avec des patients ou des résidents dont l'infection à la COVID-19 est suspecte ou confirmée aient accès à un appareil respiratoire N95 (ou un équivalent approuvé) ajusté et étanche, à une protection oculaire (lunettes ou visière), à une blouse d'isolement et à des gants.

À la suite de cette annonce, la demande pour la formation à distance pour l'ajustement des respirateurs Training the Fit Tester (TTFT) for Respiratory Protection (<https://www.pshsa.ca/courses/training-the-fit-tester-for-respiratory-protection-distance-learning-training-program>) de l'Association de santé et sécurité pour les services publics a augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. L'apprentissage en personne ayant été suspendu en raison de la COVID-19, l'ASSSP a tiré parti de ses ressources et de son engagement à préparer l'avenir pour lancer la formation TTFT dans un format numérique hybride. Cette approche a permis à la population de l'Ontario d'avoir un accès ininterrompu à des connaissances et à des formations cruciales en matière de santé et de sécurité, conformément aux exigences provinciales. Ce nouveau mode de prestation a offert aux employeurs et aux travailleurs une plus grande flexibilité et continue d'être l'option d'apprentissage la plus populaire pour la formation TTFT.

Afin de renforcer la sensibilisation aux mesures prises à l'égard de la COVID-19, l'ASSSP a également lancé une formation élémentaire (<https://www.pshsa.ca/training/free-training/infection-prevention-and-control-at-work-basic-awareness-training>) gratuite sur la prévention et le contrôle des infections au travail en mars 2021. Ce programme aide les employeurs, les superviseurs et les travailleurs de l'Ontario à reconnaître les risques infectieux et à prévenir les infections sur le lieu de travail, tout au long de la période COVID-19 et au-delà. Entre avril et mai 2021, 4 426 participants ont accédé à cette formation en ligne et 14 organisations supplémentaires ont hébergé le programme d'apprentissages numériques sur leurs propres systèmes de gestion de l'apprentissage.

Le ministère, Peel Public Health et Toronto Public Health ont également uni leurs efforts pour l'organisation d'un forum pour les agences de placement de personnel de santé temporaire tenu le 28 septembre 2021. Le ministère a présenté le webinaire à plus de 90 agences au cours du forum, ce qui a permis de les informer sur leurs obligations et de leurs responsabilités dans la lutte contre la COVID-19.

Fournir une assistance aux entreprises essentielles en matière de conformité

Un certain nombre d'entreprises essentielles ont été autorisées à rester en activité tout au long de la période d'urgence de la COVID-19, notamment dans le secteur de la construction. Le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et l'ancien ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, en mai 2021, afin d'élargir l'accès au Programme provincial de dépistage des antigènes (<https://covid-19.ontario.ca/fr/programme-provincial-de-depistage-des-antigenes>) à ces entreprises. Au 31 mars 2022, environ 923 415 tests avaient été expédiés au secteur de la construction. Le ministère a maintenu son soutien auprès d'environ 800 organisations du secteur de la construction dont la demande a été approuvée par le biais du portail « L'Ontario, ensemble ».

De février à mai 2021, le ministère a lancé une initiative COVID 19 sur les chantiers de construction visant à :

- sensibiliser aux mesures énoncées par le ministère de la Santé et le médecin hygiéniste en chef à l'égard de la COVID-19
- exercer un suivi de la conformité des employeurs à la LSST et à ses règlements, notamment de leur obligation de veiller à ce que les travailleurs sur les chantiers soient protégés contre tous les risques, y compris les maladies infectieuses

Au cours de l'initiative, les inspecteurs de la construction ont :

- effectué 3 830 visites sur le terrain
- visité 3 117 lieux de travail
- donné 8 424 ordres

Les inspecteurs du ministère chargés de la santé et de la sécurité ont continué à inspecter les lieux de travail réglementés pour déterminer s'ils respectaient la LSST. Les inspecteurs ont également participé à des campagnes interministérielles visant à faire respecter les mesures de santé publique prévues par la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*.

Au cours de ces campagnes menées avec d'autres ministères chargés de l'application de la législation, les inspecteurs et les agents ont également aidé les entreprises à se conformer à la loi et à mettre en œuvre des mesures pour freiner la propagation de la COVID-19 et assurer la sécurité des travailleurs.

Ces campagnes interministérielles ont mis en évidence les possibilités de collaboration à venir. Le ministère continue d'élaborer des accords de partage de renseignements qui contribueront

à la mise en œuvre de programmes d'inspection fondés sur des données et répondant aux besoins en matière de santé et de sécurité.

Conclusion

Le système de SST de l'Ontario a fait des progrès notables au cours de l'année écoulée. Ce rapport annuel met en lumière diverses initiatives menées par le ministère. Il met en évidence les efforts considérables et les résultats obtenus par nos partenaires pour prévenir les blessures et les maladies sur les lieux de travail dans notre province.

Le contenu de ce rapport témoigne de l'engagement du système de SST en faveur de la collaboration et de l'amélioration continue. Les accomplissements dont nous avons été témoins au cours de l'année dernière ont été rendus possibles grâce aux efforts continus du système de SST à soutenir l'objectif et la vision communs de la stratégie **La prévention, ça marche**. Cette stratégie a permis de diriger notre attention et nos ressources sur l'élimination des risques élevés pour lesquels les préjudices sont les plus importants.

Les progrès du système de SST vers la création et le maintien d'une main-d'œuvre saine et sûre en Ontario sont aussi largement dus au dévouement et aux nombreuses contributions de nos partenaires. De nombreux progrès ont été réalisés grâce à la collaboration et à divers partenariats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système.

La stratégie **La prévention, ça marche** servira de feuille de route pour le système de SST dans les années à venir en ce qui concerne les améliorations en matière de la santé et de la sécurité au travail. Le ministère rendra compte de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie **La prévention, ça marche** dans ses rapports annuels à venir. Alors que nous continuons à nous attaquer aux effets de la COVID-19, le système de SST s'appuiera sur les travaux en cours et identifiera de nouveaux moyens, fondés sur des données probantes, d'accroître sa capacité et son impact afin d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin.

Nous avons tous un rôle à jouer, des employeurs et travailleurs aux gouvernements en passant par les partenaires du système de SST. Ensemble, nous sommes en mesure de réaliser la vision de la stratégie **La prévention, ça marche** :

Un Ontario où les milieux de travail favorisent et pratiquent des mesures de santé et sécurité chaque jour et permettent d'éviter les blessures, maladies et décès en milieu de travail.

Le ministère et ses partenaires du système s'engagent à travailler ensemble pour concrétiser cette vision et pour créer un changement durable.

Annexe

Modifications législatives et réglementaires de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Règlement de l'Ontario 420/21 pris en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail : *Avis et rapports prévus aux articles 51 à 53.1 de la Loi - Accidents mortels, blessures graves, maladies professionnelles et autres incidents*

Un nouveau règlement pris en vertu de la LSST, le Règl. de l'Ont. 420/21, est entré en vigueur le 1er juillet 2021 et s'applique à tous les lieux de travail assujettis à la LSST. Entre autres choses, le Règl. de l'Ont. 420/21 (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/210420>) énonce les renseignements spécifiques qui doivent être inclus dans les avis et les rapports concernant les décès, les blessures graves, les maladies professionnelles et autres incidents, et incorpore la définition de blessure critique, au sens que lui donne le Règl. 834 : Blessure critique - Définition. Il incorpore également les exigences en matière de rapports qui étaient auparavant réparties dans neuf règlements en un seul règlement.

Avis et rapport de décès, de blessures graves et d'autres événements

À compter du 2 décembre 2021, des modifications ont été apportées à divers articles de la LSST :

- modification des articles 8 et 9 afin de préciser qu'un délégué à la santé et à la sécurité ou un délégué désigné par des travailleurs au sein d'un comité peut communiquer à l'inspecteur les conclusions qu'il a établies sur le lieu de travail, une machine, un appareil ou un objet dans le cadre d'une enquête sur un décès ou une blessure grave sur le lieu de travail
- modification de l'article 51 afin de fixer l'obligation des employeurs à soumettre un rapport en cas de blessure critique et de décès au comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (CMSST), au délégué à la santé et à la sécurité et au syndicat (le cas échéant), en plus de l'obligation actuelle d'aviser le ministère
- modification du paragraphe 52(1) afin d'y inclure les inspecteurs à demander une notification écrite au ministère concernant les événements visés au même paragraphe pour la période demandée par l'inspecteur

Mise à jour de dispositions prescriptives

À compter du 2 décembre 2021, des modifications ont été apportées à divers articles de la LSST :

- modification du paragraphe 25(4) de manière à ce que les lieux de travail comptant cinq travailleurs ou moins puissent être tenus d'adopter une politique de santé et de sécurité au travail lorsque prescrit
- modification du paragraphe 70(2) afin d'habiliter le lieutenant-gouverneur en conseil à prescrire les éléments que doivent comprendre les politiques et programmes qu'exige la LSST de même que le format de ces politiques ou programmes (alinéa 15)

Rationalisation des directives sur les examens préalables de santé et de sécurité (EPSS)

Le Règl. de l'Ont. 434/21 (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r21434>) a été adopté pour modifier le Règl. 851 sur les établissements industriels afin de rationaliser et de clarifier les exigences en matière d'EPSS.

Obligations en matière d'ingénierie en vertu de la LSST et ajout de la définition du terme « ingénieur »

Depuis le 1er juillet 2022, les « titulaires d'un permis restreint » constituent un autre groupe d'ingénieurs, en plus des ingénieurs professionnels, autorisés en vertu de la *Loi sur les ingénieurs* à fournir des conseils et à délivrer les certifications énoncées dans la LSST et ses règlements.

Pour mettre en œuvre ce changement, la définition du terme « ingénieur » a été ajoutée à la LSST. Des modifications corrélatives ont également été apportées à neuf règlements afin de remplacer les références à « ingénieur professionnel » par « ingénieur », le cas échéant.

Accès aux salles de toilettes

La *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs* (projet de loi 27) a modifié la LSST afin de soumettre les propriétaires d'un lieu de travail à l'obligation de donner accès à des salles de toilettes sur le lieu de travail aux travailleurs qui effectuent des livraisons à destination ou en provenance de ce lieu de travail, sous réserve de certaines exceptions. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er mars 2022.

Modifications à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail*

En 2021-2022, les modifications ont été apportées à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* afin de :

- limiter, en 2021, l'augmentation du maximum de la rémunération assurable (MRA) utilisé par les employeurs pour calculer leurs cotisations; et pour créer un pouvoir réglementaire permettant au gouvernement de fixer, en 2022, un montant MRA afin de soutenir les employeurs dont la masse salariale est élevée pendant la période de reprise économique
- prévoir que les excédents du fonds d'assurance de la WSIB dépassant un seuil de financement spécifié soient distribués aux employeurs admissibles de l'annexe 1
- permettre à un tiers, comme l'Agence du revenu du Canada (ARC), de collecter la prime payable des employeurs mentionnés à l'annexe 1 directement pour le compte de la WSIB

Finances du système

Investissements - par catégorie

En 2021-2022, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et les partenaires du système ont maintenu des programmes d'investissement à la hauteur d'environ 289 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie intégrée en matière de santé et de sécurité.

Investissements en santé et sécurité au travail (millions de dollars)

Catégorie d'investissement	20 17	20 18	20 19	20 20	20 21
Transferts aux associations de santé et de sécurité (ASS)	93 , 6 1	90 , 8 6	80 , 6 7	94 , 3 2	95 , 6 2
Autofinancement des ASS	28 , 2	28 , 3	27 , 6	18 , 2	22 , 8
Total	30 2, 33	29 9, 92	28 7, 24	28 9, 58	28 9, 07

Catégorie d'investissement	20 17	20 18	20 19	20 20	20 21
	9	7		1	4
Application de la loi	10 3, 1	10 3, 4	97 ,9	10 1, 2	11 0, 4
Développement de la législation et de la réglementation	2, 9	4	4, 0	3, 6	4, 1
Agences	15 ,5	15 ,6	15 ,9	15 ,5	14 ,6
Division de la prévention du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	12 ,7	13 ,1	13 ,8	14 ,1	15 ,9
Subventions pour la prévention	3, 25	2, 92	1, 20	1, 22	2, 34
Recherche	8, 38	7, 27	6, 87	7, 93	8, 57
Total	30 2, 33	29 9, 92	28 7, 24	28 9, 58	28 9, 07

Catégorie d'investissement	20 17	20 18	20 19	20 20	20 21
Programme Excellence en santé et sécurité de la WSIB *****	né ant	né ant	né ant	33 , 5 [1]	14 , 7
Total	30 2, 33	29 9, 92	28 7, 24	28 9, 58	28 9, 07

Sources

Transferts aux associations de santé et de sécurité (ASS) : Ententes de paiement de transfert (EPT) du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences avec les ASS de 2017-2018 à 2021-2022.

Autofinancement des ASS : États financiers vérifiés des ASS de 2017-2018 à 2021-2022.

Application de la loi, élaboration de la législation et de la réglementation, agences, Division de la prévention du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences Division de la prévention : Base de données SIGIF du gouvernement de l'Ontario de 2017-2018 à 2021-2022.

Subventions pour la prévention : EPT entre le ministère et les bénéficiaires de subventions de 2017-2018 à 2021-2022.

Recherche : EPT entre le ministère et les bénéficiaires de subventions entre 2017-2018 et 2021-2022.

Programme Excellence en santé et sécurité : Statistiques du programme de prévention de la WSIB pour 2021-2022.

Remarque :

Exception faite de l'autofinancement des associations de santé et de sécurité et de l'élaboration de lois et de règlements, les investissements dans la SST sont tous financés par la WSIB en utilisant une partie des primes que lui versent les employeurs.

Les « organismes » inclut les investissements liés au Bureau des conseillers des travailleurs, au Bureau des conseillers des employeurs et aux services administratifs connexes.

« Autofinancement des ASS » désigne les revenus que ces associations tirent de la vente de produits et de services, d'intérêts bancaires et du placement des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs. Ces revenus sont réinvestis dans le système de santé et de sécurité.

Dépenses des ASS

Le tableau ci-dessous indique les dépenses totales effectives des associations de santé et de sécurité. Pour chaque association de santé et de sécurité, la plupart des dépenses sont consacrées à la formation et aux services consultatifs et cliniques.

Dépenses des associations de santé et de sécurité, 2021-2022
(millions de dollars)

Association	IHS A	OHC OW	AS SSP	WH SC	ST N	WS PS	Tot al
Formation	14,98	néant	2,56	8,50	3,97	13,20	43,21
Services consultatifs	5,60	néant	4,25	néant	2,03	12,73	24,61
Services cliniques	néant	4,97	néant	néant	néant	néant	4,97
Total	30,01	8,91	10,04	10,91	16,31	40,40	116,58

Association	IHS A	OHC OW	AS SSP	WH SC	ST N	WS PS	Tot al
Produits	2,55	néant	1,63	néant	0,16	3,65	7,99
Programme de sauvetage minier	néant	néant	néant	néant	7,27	néant	7,27
Maladie professionnelle	néant	0,90	néant	néant	néant	néant	0,90
10 % d'initiatives	1,96	néant	0,65	néant	0,88	1,21	4,69
En lien avec la COVID-19	néant	1,92	néant	0,01	0,38	0,74	3,05
Services aux entreprises	4,91	0,83	0,95	2,39	1,20	8,86	19,15
Investissements en capital	0,02	0,30	néant	néant	0,42	néant	0,73
Total	30,01	8,91	10,04	10,91	16,31	40,40	116,58

IHSA — Infrastructure Health & Safety Association

OHCOW — Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc.

ASSSP — Association de santé et sécurité pour les services publics

WHSC — Centre de santé et de sécurité des travailleurs

STN — Sécurité au travail du Nord

WSPS — Workplace Safety and Prevention Services

Source

Rapports financiers 2021-2022 des associations de santé et de sécurité soumis au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Remarque :

Les totaux incluent les dépenses provenant d'autofinancement.

Par « sauvetage minier », on entend les postes de sauvetage minier créés sur ordre donné par le ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences aux termes de l'article 17 du Règl. de l'Ont. 854/90 sur les mines et les installations minières, pris en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Limites des données

Les données relatives à la santé et à la sécurité au travail figurant dans le présent rapport présentent certaines limites, attendu que :

- les données relatives à l'application des lois par le ministère peuvent changer en fonction des activités et des enquêtes en cours
- des enregistrements supplémentaires pourraient être ajoutés aux bases de données sources après l'extraction et ne seraient donc pas inclus dans le présent rapport. Le présent rapport est exact à la date à laquelle les données ont été extraites

Rapports annuels des partenaires du système

De plus amples renseignements sur le travail effectué par les partenaires du système de SST sont disponibles dans leurs rapports annuels (voir les liens ci-dessous). *****

- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) (https://www.wsib.ca/sites/default/files/2022-08/2021annualreport_fr.pdf) (PDF) *****
- Infrastructure Health and Safety Association (IHSA) *****

(https://www.ihsa.ca/pdfs/annual_report/2021/ihsa-ar2021.pdf) (PDF en anglais seulement)

- Association de santé et de sécurité pour les services publics (ASSSP) (<https://terraform-20180423174453746800000001.s3.amazonaws.com/attachments/cl8sqhvp1089tsam0c947kzjq-pshsa-annual-report-2021-2022.pdf>) (PDF en anglais seulement)
- Workplace Safety and Prevention Services (WSPS) (<https://www.wsps.ca/resource-hub/corporate/wsps-2021-annual-report>) (en anglais)
- Sécurité au travail du Nord (STN) (<https://yearly.report/from/#/workplace-safety-north/annual-report-20212022-living-our-values>) (en anglais)
- Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc. (OHCOW) (<https://www.ohcow.on.ca/about/annual-reports/2021-2022/>) (en anglais)
- Centre de santé et de sécurité des travailleurs (CSST) (https://www.whsc.on.ca/Files/Annual-Reports/WHSC_Annual-Report-2021-2022_Web.aspx) (en anglais)
- Institut de recherche sur le travail et la santé (IRTS) (https://www.iwh.on.ca/sites/iwh/files/iwh/reports/iwh_annual_report_2020-21.pdf) (PDF en anglais seulement)
- Centre de recherche sur la sécurité et la santé au travail (CRSST) (<https://crosh.ca/wp-content/uploads/2022/10/CROSH-Annual-Report-2021-2022-Digital-Version.pdf>) (PDF en anglais seulement)
- Centre for Research Expertise in Occupational Disease (CREOD) (<https://creod.on.ca/aboutcreod/15-year-report/>) (PDF en anglais seulement)